

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 janvier 2024

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 25 janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire, excepté pour la délibération n°015-2024 où la présidence a été assurée par Abdelkrim MIHOUBI. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune.

Date de la convocation : 18/01/2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Geneviève GANTIN, M. Guillaume SICLET, Mme Marie-Élisabeth BAILLY, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA.

M. Apdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 23/01/2024

M. Yasin SEN représenté par Mme Charlotte LE GOUIC par pouvoir en date du 23/01/2024

Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 24/01/2024

M. Roland MARTIN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 19/01/2024

M. Cristian GUERET représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 24/01/2024

Mme Micheline BATAILLEY représenté par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 22/01/2024

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.-** Bonsoir à toutes et à tous, bienvenus dans ce premier Conseil municipal de 2024. J'ai déjà eu l'occasion de voir certains d'entre vous mais je vous adresse à toutes et à tous mes vœux de bonheur, de santé, pour cette nouvelle année. Je suis très content de vous retrouver. J'espère que nous allons passer une année riche de succès, de projets tels que nous les avons imaginés, tels que nous les mettons en place et tels que j'ai pu les annoncer aux vœux autour de notre plan école et de la transition écologique dans notre Commune où nous devons changer et passer le cap. Je ne sais pas si vous l'avez vu aujourd'hui, mais sur la question de la transition écologique on connaît encore des pics puisqu'on a atteint dans le sud de la France 25 degrés. Ça arrivait parfois une fois de temps en temps début février. Là c'est un peu plus tôt. Ce n'est pas anodin, et je pense que ce que nous mettons en place est tout à fait compatible avec nos engagements et ce que nous avons décidé ces derniers temps.

Je vais ouvrir cette séance. Je vais procéder à l'appel.

*(Il est procédé à l'appel.)*

**M. le Maire.-** Le quorum est largement atteint et nous pouvons donc délibérer. Nous allons nommer un secrétaire de séance mais avant j'ai un point à vous donner.

J'ai reçu comme information que Mme Bertilla LE GOC refusait d'ores et déjà de prendre à nouveau le secrétariat de séance pour des raisons qui me sont expliquées par les communications que nous avons eues ensemble. Nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter, mais une nouvelle plainte a été déposée par M. FERAUD à mon encontre, une plainte pénale pour faux et usage de faux. Mme Bertilla LE GOC, dans le cadre du secrétariat de séance a été entendue par la police, ce qui est toujours désagréable. Vous imaginez bien que c'est quelque chose qui n'est ni appréciable ni apprécié.

Après discussion avec l'ensemble de mes conseillers municipaux on imagine très bien qu'aujourd'hui aucun ne veuille véritablement prendre le secrétariat de séance dans ces conditions, et les conditions dans lesquelles ces plaintes sont déposées injustement. C'est pourquoi je propose ce soir à un membre de l'opposition de prendre ce secrétariat de séance.

Est-ce que quelqu'un parmi vous accepte de prendre le secrétariat de séance ?

**M. FERAUD.-** C'est la responsabilité de la majorité.

**M. le Maire.-** Bien évidemment. Et la responsabilité de la personne qui m'envoie à chaque fois devant la police, qui maintenant finit par me connaître... En fait, vous fuyez encore une fois.

Puisque nous devons absolument tenir cette séance je note, et je le fais mettre au procès-verbal, que vous n'acceptez pas mon offre de prendre la responsabilité du



secrétariat de séance. Mais comme nous devons légitimement délibérer, et suite à votre couardise, je vais proposer à mon premier adjoint, puisqu'il faut que nous puissions délibérer, mon premier adjoint qui d'ailleurs a aussi été entendu. Nous faisons perdre beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à la police judiciaire, et il y aura des conséquences bien évidemment, nous aurons l'occasion de revenir dessus. Moi-même j'ai encore été entendu. Je souhaite en tout cas une très belle année à la police judiciaire. Mais je propose quand même pour pouvoir délibérer formellement, puisque nous en avons besoin, à mon premier adjoint de prendre le secrétariat de séance. En es-tu d'accord ?

**M. MIHOUBI.-** Avant de le faire je vais juste remercier M. FERAUD car j'ai pu visiter le commissariat d'ANNECY. En 48 ans d'existence je n'étais jamais passé devant un commissariat ni devant la Police nationale, et je n'avais jamais été interrogé de la sorte. C'est juste pour vous remercier à ce niveau. Merci pour cette nouvelle année.

Oui, je vais le faire pour la bonne tenue de cette séance du Conseil municipal.

**M. le Maire.-** Je te remercie. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

*(Aucune opposition, ni abstention)*

**M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.**

**M. le Maire.-** Avez-vous une question Monsieur LIERMIER ?

**M. LIERMIER.-** J'ai juste une remarque.

**M. le Maire.-** Je ne sais pas si je vous donne la parole puisque nous avons voté, mais allons-y.

**M. LIERMIER.-** Puisque vous nous interpelez, il est clair que lorsqu'on est élu on a des responsabilités. Ce n'est pas simplement participer au Conseil Municipal ou à des commissions.

**M. le Maire.-** Très bien. Eh bien je vous souhaite en tant que témoin, peut-être un jour d'être aussi entendu par la police. Vous verrez que ce n'est pas qu'une question de responsabilité. C'est quelque chose de relativement dégradant, surtout quand on est conscient de n'avoir rien à se reprocher et qu'il n'y a aucune mauvaise intention.

Ce que je peux vous dire c'est, ne faites pas grise mine de penser que nous faisons n'importe quoi et que nous ne prenons pas nos responsabilités. Arrêtez de ne pas commenter, ce n'est pas très grave. Le jour où finalement vous devrez aussi répondre politiquement vraisemblablement de ce type de choses, vous verrez que les choses ne sont pas aussi simples.

Le secrétaire de séance est donc M. MIHOUBI.

**Présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes : audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse-les-Voirons**

**M. le Maire.-** Je vais rapidement faire la présentation. Je l'ai faite en commission, je ne vais pas passer de temps particulier sur ce rapport puisque nous devons simplement en prendre acte.

Il y a eu un rapport d'observation définitive de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes, un audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express de la Communauté d'agglomération Annemasse-les-Voirons. Nous avons eu l'occasion d'en parler en Conseil communautaire.

Dans ce cadre-là il y a au moins un mécanisme assez intéressant. Ce rapport a été donné par deux types de juridictions, la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes et la Cour des comptes genevoise, partageant par-là d'ailleurs des conclusions communes mais avec des points de départ qui sont totalement différents. Et surtout, avec une manière de fonctionner qui est totalement différente. C'est un peu une première, et nous sommes satisfaits de cela.

Il y a plusieurs recommandations, je ne vais pas rentrer en matière. C'est un document où il faut simplement prendre acte qu'il a été distribué au Conseil municipal, et nous en avons abondamment parlé en Bureau communautaire et en Conseil communautaire, qui sont les instances qui sont davantage légitimes pour le faire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Mme LE GOUIC.-** Simplement pour apporter une précision, puisque la Cour des comptes vaudoise a aussi été associée à ce travail.

**M. le Maire.-** Associée ?

**Mme LE GOUIC.-** De la même façon que l'audit a été conduit par la partie genevoise, la partie vaudoise et la partie Auvergne Rhône-Alpes.

**M. le Maire.-** Il est vrai qu'en Bureau communautaire on a plus focalisé sur Genève puisqu'on est plus proche, mais tu as raison de le souligner. Merci beaucoup de cette précision.

- **Points d'actualité**

**M. le Maire.-** Pas de point d'actualité particulier ce soir, en tout cas pas de point remonté par les services, si ce n'est que nous avons fait les traditionnels vœux, que nous nous



sommes baladés dans d'autres Communes, que nous sommes allés aux vœux de l'Agglomération également. J'ai pu voir quelques-uns d'entre vous. L'année commence plutôt bien sur les projets, mais aussi avec les difficultés que l'on connaît, qu'elles soient sur le plan de l'inflation, c'est souvent ce qui ressort des vœux, les difficultés d'investissement aussi, et le fait que notre agglomération, mine de rien, reste une agglomération privilégiée dans sa capacité à encore pouvoir aller dans le sens de projets là où nombre d'autres collectivités en France n'ont plus cette capacité financière de le faire. Globalement je vous trace un trait très rapide sur ce que l'on a pu entendre à droite et à gauche dans les différents vœux communaux.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**M. le Maire.**- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2023. Il nous a été envoyé. Il vous a été envoyé. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**Le procès-verbal du 16 novembre 2023 est accepté à l'unanimité.**

**M. le Maire.**- Nous passons donc à la partie délibérative. Avant cela je vais faire un compte-rendu des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

## **2. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT :**

**M. le Maire.**- Les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal, vous avez :

- Un mandatement de la SA OBERSON-ABELS.
- Un contrat d'occupation précaire avec l'établissement Transports Publics Genevois pour un garage double au 14 rue Pasteur, opération de valorisation du patrimoine communal.
- Un contrat d'occupation précaire avec l'association la Croix-Rouge française pour un local commercial au 13 rue de Genève, copropriété « Genève 13 », opération de valorisation du patrimoine communal.
- Un contrat d'occupation précaire avec M. James LANG pour un local commercial au 48 rue de Genève, Copropriété « Maison Moderne », opération de valorisation du patrimoine communal.

Autres décisions :

- Conversion d'une concession funéraire, renouvellement d'une concession funéraire, délivrance d'une concession funéraire, ensuite encore une délivrance d'une concession funéraire, encore une autre et encore une autre.

- Enfin, un renouvellement d'une concession funéraire.
- Mais aussi un contrat d'occupation précaire avec l'association R.E.G.A.A.R.S pour un local au 41 Jean Jaurès, opération de valorisation du patrimoine communal.
- Une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local communal au 27 rue Jean Jaurès avec l'association AMAP « Les paniers des 3 jardins ».
- Un contrat d'occupation précaire avec M. James LANG pour un local commercial au 48 rue de Genève, Copropriété « Maison Moderne », opération de valorisation qui annule et remplace la décision que je vous ai lue plus haut. La 072 remplace la 062.
- Un mandatement du Cabinet d'Avocats Philippe PETIT et Associés.
- Un mandatement du Cabinet d'Avocats BOUKHELOUA.
- Un contrat d'occupation précaire avec l'Atelier au Cube pour la maison située au 11 rue Victor Hugo à Ambilly.
- Un contrat d'occupation précaire avec Mme Solange BRISSONI pour un garage au 50 rue de Genève, Copropriété « 50-52 rue de Genève », opération de valorisation du patrimoine communal.
- Enfin, une sollicitation de subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour la requalification de la voirie et de l'espace public à Ambilly.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

Si tel n'est pas le cas nous prenons acte de ces décisions, et nous allons passer à la partie délibérative.

#### **4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

##### FINANCES

**N°001-2024 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 – Abrogation de la délibération n°062/2023 en date du 16 novembre 2023**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)*

**M. le Maire.**- Il convient de délibérer à nouveau suite à une erreur qui était dans la délibération précédente du 16 novembre 2023 concernant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement. Cette délibération avait été télétransmise au contrôle de légalité et elle a été, comme cela peut arriver parfois, retoquée.

Il y avait un problème sur le montant total des crédits ouverts par anticipation, qui s'élève à 3 237 209,77 au lieu de 3 363 859,93. Vous avez la décomposition dans la délibération. Vous avez un montant total qui est ici donné pour cette nouvelle délibération et cette autorisation d'engager sur un montant de 3 237 209,77 soit en-deçà du seuil de 3 237 210 euros autorisé. C'est juste un léger dépassement effectivement, une erreur de



calcul. La sous-préfecture nous appelle à le voter, et même si c'est globalement très administratif nous devons le faire.

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. LIERMIER.-** Cette fois je peux le dire, bonsoir à toutes et à tous. J'avais juste une chose. Le fait que cela soit retoqué m'a surpris. Je n'ai pas souvenir d'autres cas comme ça. Peut-être que ce n'est pas la première fois, je ne sais pas. Est-ce la première fois que l'on a ce genre de révision ?

**M. le Maire.-** C'est arrivé dans les autres mandats oui, bien sûr. C'est une erreur de calcul.

**M. LIERMIER.-** Je vous remercie.

**M. FERAUD.-** Bonsoir à tous. Effectivement, en l'occurrence ce n'est pas la première fois que ça arrive car c'est quelque chose que j'avais déjà signalé en 2019 à la préfecture. Vous-même, Monsieur MATHELIER, et la Direction générale étaient en copie. A ce moment-là il avait été décidé de ne pas donner suite, ou de ne pas répondre. C'était un peu malheureux car la délibération en question est passée.

Cette fois-ci la préfecture s'est mise à contrôler les ratios, c'est une bonne chose. C'est un peu malheureux que cela se reproduise à nouveau. C'est une règle de 3 qu'il suffit de contrôler préalablement à la présentation de la délibération. On a un certain nombre de récriminations, ce sont des choses qui existent et qui sont là depuis un petit moment. Et sans contrainte judiciaire, sans refus ou sans contrôle de légalité, on ne change pas les pratiques. C'est malheureux et je le déplore.

**M. le Maire.-** C'est fantastique. Vous savez que ce sont des erreurs qui n'ont aucune gravité. J'espère qu'il n'y aura pas une nouvelle plainte pour dire qu'on a essayé de maquiller quelque chose. On essaie quand même d'être sérieux deux minutes. Le travail que nous faisons avec les services, est-ce que vous pensez que je vérifie l'ensemble des ratios ? Je fais confiance à mes services. Bien évidemment il peut parfois y avoir des erreurs. Ces erreurs, vous avez une acuité assez extraordinaire car vous êtes obsédés par cela. Moi je ne suis pas obsédé par cela. Je suis obsédé par le fait que nous effectuions notre travail correctement et que nous délibérons, c'est tout.

Vous n'avez toujours pas compris votre travail de conseiller municipal. Là c'est un travail de légalité. Ce travail de légalité est fait par la sous-préfecture, ça ne porte préjudice à rien du tout. Dont acte par rapport à cela. Si vous voulez continuer votre mandat à faire ce genre de chose en pensant que nous faisons mal les nôtres, libre à vous. Ce que je vous dis simplement c'est que je ne vais pas commencer à m'amuser à calculer des ratios. J'ai autre chose à faire puisque je fais de la politique. Nous avons des écoles à faire sortir, un plan de transition écologique. Si ça vous fait plaisir de voir qu'il manque des centimes, alors que moi mon seul plaisir c'est de savoir si demain on aura réussi l'aménagement de notre commune, on part avec des différences d'intentions sur le mandat que nous exerçons.

Nous allons donc procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°001-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

**N°002-2024 : Débat d'Orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. le Maire.-** Je vais faire une présentation rapide, cela a été fait en Commission Finances par ailleurs, pour vous dire simplement que vous avez reçu l'ensemble des éléments qui sont importants afin que vous puissiez comprendre. Vous avez des éléments de contexte économique que vous connaissez déjà en grande partie. Nous sommes dans un contexte macro-économique qui est délicat, difficile, notamment avec les différentes guerres, les différents fronts qui s'ouvrent, les tensions qui peuvent naître notamment du côté de la Chine et de Taïwan, qui ne sont pas là non plus pour arranger la situation économique.

Vous avez aussi un contexte national délicat. Nous avons écrit cette délibération, et ce rapport a été écrit, avant la crise que nous risquons de passer à nouveau avec les agriculteurs. Je ne sais pas ce que cela peut faire sur l'économie globale de notre pays, en tout cas c'est un contexte national qui continue à se tendre.

Des mesures ont aussi été impulsées par le projet de loi de Finances 2024, des mesures qui ont été portées par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Et bien évidemment vous le savez, c'est le rappel, nous avons l'obligation bien sûr de présenter un budget à l'équilibre.

Sur la fiscalité, nous avons des recettes qui sont issues de la fiscalité, de la dotation globale de fonctionnement, des recettes qui ne sont pas totalement stabilisées. Pourquoi ? Parce qu'au jour où je vous parle nous n'avons pas la notification réelle des impôts, nous n'avons pas encore la notification de la dotation globale de fonctionnement, et nous travaillons, d'une certaine manière, sur des scénarios qui ne sont pas encore totalement fixés, même si nous devons quand même travailler sur l'équilibre budgétaire.

Sur les recettes de la Commune, sur la fiscalité directe, si je peux vous en dire un petit mot, dans le cadre de notre plan d'investissement nous allons augmenter les impôts cette année. Je me dois de l'annoncer devant ce Conseil municipal. Pour l'instant, l'intégralité des réflexions n'est pas encore terminée. Nous avons une augmentation des bases au niveau national, et nous compenserons et augmenterons cette fiscalité aussi. Ça touche maintenant quasi uniquement la taxe foncière. Il y a aussi la taxe foncière sur les résidences secondaires, sur le non-bâti. Mais l'objectif, s'il en faut un, c'est simplement de dire que nous devons assurer et assumer davantage de parts d'autofinancement dans les prochaines années, malgré bien



sûr nos ressources propres que sont les Communaux d'AMBILLY, et le combat que nous menons. Mais au-delà de cela nous devons garantir une pérennité plus importante. D'autant que dans les prochaines années nous allons avoir une augmentation de population liée à la ZAC ETOILE notamment, mais aussi aux autres programmes immobiliers, qui font que nous devons mettre en corrélations les services.

Je n'ai pas beaucoup d'inquiétudes sur le fait que ceux qui aujourd'hui ont la possibilité d'être propriétaires sur la Commune d'AMBILLY ont aussi les moyens de payer l'imposition. Je le dis sans ambages. La majorité, pas toutes ni tous, a des revenus tout à fait confortables, avec des taux de change, personne ne s'en plaint, qui ont augmenté le matin en se levant en n'ayant rien à faire, et qui ne sont pas imposés puisque l'imposition se fait à la source côté genevois. Et il est tout à fait légitime pour le bien de notre communauté de faire en sorte que cette fiscalité soit raccord à nos grands engagements. Ces grands engagements sont des investissements majeurs.

Ces investissements majeurs, je l'ai dit à l'occasion des vœux, je l'ai répété et je le répèterai à loisir, ce sont des orientations liées au plan écoles. Qui pourrait renier le fait de réhabiliter les écoles, de revaloriser ce qui existe, rénover, créer des infrastructures pour nos enfants pour faire en sorte qu'ils aient une éducation de qualité, et aussi construire une nouvelle école. Parce que même si nous n'avions pas forcément eu la ZAC ETOILE, mais c'est aussi dans l'engagement de la ZAC ETOILE, nous aurions sûrement dû créer des classes complémentaires. Donc pour moi cet engagement est important. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Le deuxième engagement c'est que nous devons continuer à investir massivement pour la transition écologique, notamment dans le cadre de ce que nous faisons sur la réhabilitation des voiries. L'argent ne tombe pas du ciel sur ces questions. Nous sommes en train de travailler sur quelque chose que nous n'avions jamais fait avant puisque nous n'étions pas sur ces grands investissements, sur des AP/CP, sur des crédits que nous allons déterminer d'année en année, qui seront présentés à la Commission Finances par ailleurs, et à un programme pluriannuel d'investissements qui nous permettra de mieux y voir clair.

Ensuite vous avez la dotation globale de fonctionnement, qui devrait cette année augmenter. Elle devrait, cela a été annoncé par le gouvernement. Cela étant, aujourd'hui de toute façon la dotation globale de fonctionnement n'apporte pas grand-chose à la Commune en général. En tout cas ce n'est pas ce qui structurellement soutient notre budget, aussi parce qu'à l'époque dans le cadre de la péréquation nous avons moins que d'autres communes d'ailleurs en France parce que nous avons les fonds frontaliers. Ce type de mécanisme, on le comprend aussi.

La question transfrontalière reste une question assez dynamique sur les recettes que nous touchons, que ce soit au niveau du nombre de frontaliers mais aussi du taux de change qui est plutôt favorable actuellement, ce qui n'a pas été toujours le cas par ailleurs. Ça c'est pour aborder ce point sur les recettes.



Vous avez la synthèse en page 16 des recettes réelles de fonctionnement telles qu'elles sont imaginées. Pour l'instant, comme je vous le dis, nous n'avons pas encore les notifications intégrales, notamment sur le nombre de ménages complémentaires par rapport à l'impôt, donc par rapport aux ménages propriétaires. Nous continuons donc à travailler sur ces scénarios pour affiner un peu nos recettes, améliorer nos recettes pour garantir l'avenir et ne pas s'arrêter à deux ou trois ans, mais imaginer une commune à 20 ans qui sait parfaitement s'assumer, continuer à investir, et qui rend grâce à ce qu'impose l'intérêt général et pas l'intérêt particulier des uns et des autres.

Vous avez bien sûr les dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons des charges de gestion assez importantes mais qui sont tout à fait entendables vu la situation. Nous essayons de compresser, de baisser, de maintenir. En tout cas pour cette année on essaie de réduire plutôt le budget. C'est entre la réduction et le maintien. Je ne vais pas faire de fausses joies en disant qu'évoluer de 0,69 est une véritable baisse. Cela en est une mathématiquement, mais sur le plan politique c'est plutôt un maintien versus en revanche à des inflations galopantes.

Nous avons des dépenses de fluides que nous essayons de contenir, ce qui n'est pas simple. On aura peut-être l'occasion d'en reparler, mais ce que nous essayons de baisser au maximum c'est le coût de l'électricité et de l'énergie. Le chauffage urbain va nous permettre d'améliorer notre situation d'année en année, mais nous ne sommes pas encore au plateau qui nous permettrait d'être tranquille à ce niveau.

Les charges de personnel – le mot « charge » pour le personnel n'est pas le bon mot à utiliser, mais notre ratio par rapport au personnel, ce que nous mettons en œuvre par rapport aux rémunérations – augmentent naturellement par rapport aux bonifications, par rapport aux indices, par rapport à ce qu'impose aujourd'hui la fonction publique dans le cadre de ces différentes lois et de ce qui a été porté par le gouvernement et par le ministre désormais inexistant Stanislas GUERINI, qui avait quand même porté pas mal de dossiers. C'est bien pour nos agents puisqu'ils en ont besoin dans une zone qui est compliquée. C'est moins évident pour le budget communal. C'est pourquoi nous devons trouver d'autres marges, et qu'à un moment il y a des seuils incompressibles au-delà desquels nous ne pouvons aller si nous voulons que nos écoles fonctionnent, si nous voulons que nos services techniques et espaces verts fonctionnent, mais aussi que notre administration puisse répondre aux sollicitations de plus en plus juridiques que nous avons, et de plus en plus complexes que nous avons. Que cela soit en urbanisme ou au niveau finances, que cela soit au niveau marchés publics, nous avons besoin de nous structurer.

On a donc quand même des parts de dépenses de fonctionnement assez rigides. Quand vous avez 65 % de taux de rigidité ça veut dire qu'il est difficile de compresser. Et vous avez d'autres dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 32 % qui doivent être contenues, et pour lesquelles on doit essayer de trouver des solutions, mais on finit quand même par y arriver puisque nous avons des services qui s'attellent à cette tâche avec le sens du service public et de l'intérêt général.



Voici pour les dépenses de fonctionnement. Vous avez la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à la page 22. Vous voyez qu'il y a tout de même une évolution.

Les -85 % de la dernière ligne, c'est lié à des questions fictives liées notamment à la provision que nous avons dû faire.

La structure des dépenses de fonctionnement vous l'avez à la page 23.

L'endettement de la Commune, nous sommes peu endettés. Comme vous le savez nous avons encore un peu d'endettement. Là nous avons un encours de dette de 2,6 millions, on pourrait largement la rembourser avec nos fonds propres. C'est un taux d'endettement mais qui n'existe pas réellement. Si on voulait la rembourser on pourrait le faire. C'est-à-dire qu'on n'investirait peut-être moins ou plus, mais on pourrait le faire, sauf qu'il y a des mécanismes qui font que ce n'est pas très habile parfois de rembourser un emprunt. Vous le savez peut-être, puisque vous payez beaucoup plus. C'est plutôt une question de stratégie financière que nous mettons en œuvre avec nos services, avec nos experts autour.

Bien évidemment nous allons sûrement changer de braquet puisque pour mettre en place nos grands projets et nos investissements nous allons devoir certes utiliser une part de fonds propres, certes utiliser des mécanismes de financements intérieurs, certes aller chercher et solliciter davantage de subventions dans les différents organismes qui sont nos frères, nos sœurs, mais aussi passer par le recours à l'emprunt pour étaler la dette. Une collectivité locale, son but n'est pas d'avoir un matelas pour toute une vie, c'est de continuer à investir pour sa population, et de pérenniser des services qui sont des services publics que nous désirons de qualité.

Sur les investissements de la Commune, cette année nous changeons un peu de braquet. Le débat d'orientations budgétaires, j'ai eu l'occasion de refaire quelques points ces derniers jours, nous allons peut-être encore enlever un certain nombre de choses, réajuster. Comme je vous le dis, on n'est encore pas au moment du vote, on est sur des orientations. Ce qui est sûr en revanche en matière d'orientations, c'est que nous ne dégageons pas dans la structure que nous avons d'autofinancement satisfaisant, mais nous avons aussi un fonctionnement qui est complètement différent. J'en parlais hier avec un expert-comptable, nous avons une façon d'être qui est un peu différente, notamment parce que nous avons eu de grosses rentrées en section d'investissement, et que notre problème est toujours le budget de fonctionnement, et qu'il y a une imperméabilité entre les deux budgets dans ce sens-là. C'est pourquoi il faut aller chercher d'autres recettes pour se conforter dans l'avenir, conforter nos budgets d'investissements et être sûrs que nous faisons les bons choix.

Pour autant nous allons investir cette année. Vous le verrez en page 27, nous n'avons pas d'effets ciseaux, de difficulté qui empêche d'investir. Mais on le sait, ce sera l'un des enjeux pour que cela n'arrive jamais. Ça a eu arrivé. On en parlait tout à l'heure, est-ce déjà arrivé dans d'autres mandats ? C'est déjà arrivé dans ce mandat d'avoir des effets ciseaux, ou dans d'autres mandats. C'est un objectif du quotidien de faire en sorte que cela n'arrive pas.



Cela étant, on se base parfois sur des années budgétaires alors qu'on lance des plans sur plusieurs années. C'est pourquoi le travail en AP/CP, comme je le disais tout à l'heure, avec des crédits qui sont projetés à l'avance et qui permettent d'avoir de la visibilité et un plan pluriannuel d'investissement, qui par ailleurs je vous le rappelle n'a pas besoin d'être voté en Conseil municipal, mais qui sera présenté en Commission Finances, nous rassure sur notre capacité. Les rencontres avec les banques aussi nous rassurent sur notre capacité. Nos dernières expertises aussi par rapport à nos recettes telles que projetées nous rassurent sur nos capacités d'investissement, mais au-delà de cela j'essaie d'aller plus loin que l'horizon de mon seul mandat.

Nous sommes largement en dessous des seuils d'alerte, comme vous pouvez le voir à la page 28, ce qui n'a pas toujours été le cas non plus.

Sur l'épargne nette, nous avons une épargne nette qui par contre baisse, et il faut toujours faire attention.

Vous avez un aperçu en page 30 des différents investissements de la Commune. La liste n'est pas exhaustive. Je le redis, la liste n'est pas exhaustive. C'est inscrit, je le redis ici pour que cela soit porté au procès-verbal. Avec le stade, la réhabilitation du pont PIERRE-A-BOCHET, les créations de zones de stationnement règlementé, la rénovation du groupe scolaire LA PAIX, la réhabilitation de l'école de LA FRATERNITE. Ce sont d'ailleurs deux éléments qui rentrent dans le plan écoles.

Aménagement de voirie quartiers 4 et 5. Aménagement voie douce Maison CAPPOLO. Création groupe scolaire CORCEILLONS. Il n'a pas encore de nom mais c'est la troisième école.

Création d'un bâtiment association sportive, maison de santé, bâtiment périscolaire, portage EPF, participation ZAC ETOILE avec un report de 2023.

Une subvention pour le PLH (plan local de l'habitat) pour la construction de logements sociaux.

Matériel et installation informatique.

Intervention dans des bâtiments communaux.

Des travaux de voirie divers. Des travaux d'éclairages publics divers, là aussi pour s'adapter aux enjeux de la transition écologique et pour moins perturber la faune et la flore avec des éclairages qui seraient inadéquats.

Un remboursement capital des emprunts à hauteur de 260 000 euros, qui prendra une structure un peu différente à partir du moment où nous aurions emprunté pour des investissements majeurs, que cela soit dans le plan écoles ou dans la transition écologique.

Les besoins de financements pour l'année 2024 vous les avez, mais ils sont susceptibles d'évoluer assez rapidement parce que, certes nous aurons des besoins de financements, mais nous sommes en train d'équilibrer le budget un peu différemment. Ce que je présente ce soir est une vision pessimiste de cet équilibre budgétaire, très largement pessimiste, et je m'engage devant ce Conseil Municipal à ce que la présentation budgétaire du budget que nous ferons voter soit beaucoup plus optimiste sur les recettes et sur le recours à l'emprunt dans cette année 2024.



On a un résultat pour l'investissement en bas de la page 31, avec un excédent de 8 408 662.

Vous avez ensuite à la page 32 la traditionnelle page des ratios. Vous pouvez faire une comparaison avec la page 33. Nous avons eu l'occasion d'en parler en Commission Finances. Ce sont des indicateurs. Ce n'est pas une parole de livre sacré, ce sont des indicateurs qui ne sont pas toujours opposables directement à d'autres collectivités en France puisque nous avons de toute façon des structures qui sont différentes.

Je vous donne un autre cas pour sortir de notre vision ambilliens-ambilliennes. Le transport en commun ANNEMASSE Agglomération est un budget qui est structuré complètement différemment de ce que pourrait être structuré un budget ailleurs en France. Pourquoi ? Puisque la majorité des recettes pour créer du transport en commun vient du versement transport qui est donné par les entreprises, mais les entreprises françaises, alors que la majorité de nos concitoyens travaillent de l'autre côté de la frontière, et qu'il n'y a pas de versement transport dans ce sens-là. Ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que nous avons des déficits bien plus importants que d'autres collectivités sur le transport, ce qui par exemple ne nous permet pas aujourd'hui de rentrer en matière sereinement sur la gratuité du transport en commun. D'autres communes le font. Elles réfléchissent par la levée d'impôts. Elles ont aussi un versement transport qui est largement plus favorable, alors que ANNEMASSE Agglomération, n'a pas du tout la même structure de financement puisque le versement transport est bien plus faible en pourcentage que dans les autres collectivités de même taille ailleurs.

Pour autant, vous le voyez, nous avons un tram, et aucune collectivité ailleurs en France à ce niveau d'habitants peut avoir un tram. Ce n'est pas possible. Ça veut dire que notre structure budgétaire est différente. Ça veut dire que la fiscalité ne nous aide pas toujours, mais il y a des fonds, notamment des fonds frontaliers sur les fonds d'investissement. Il y a aussi une grande partie du déficit, par contre en fonctionnement, qui est comblée par le budget principal. C'est pourquoi cette année aussi ANNEMASSE Agglomération va devoir augmenter structurellement et créer la taxe foncière pour pouvoir avoir des finances propres plus importantes, parce que les enjeux restent importants et deviennent de plus en plus difficile dans les prochaines années pour supporter les investissements que doit faire ANNEMASSE Agglomération. Chaque fois c'est le revers de la médaille. C'est-à-dire que nous sommes dans des collectivités qui sont plutôt bien dotées mais qui ont beaucoup plus d'impératifs que dans plein d'autres endroits en France. Nous avons plutôt des structurations et des demandes d'équipements qui sont du niveau des grandes agglomérations, Bordeaux, Grenoble Strasbourg, mais nous n'avons pas les mêmes moyens en matière de structuration financière. C'est cela la différence, parce que nous sommes dans une grande agglomération franco-valdo-genevoise, le Grand Genève, et que nos frontières existent quand même sur ces questions de transport.

J'en ai terminé sur ce rapport d'orientations budgétaires. Il convient pour le débat d'orientations budgétaires d'ouvrir la séance des questions/réponses, et il sera proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.



Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si tel n'est pas le cas je propose donc au Conseil municipal de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires.

**M. GILET.-** J'ai souvenir qu'il y a quelques années, quand il y avait ce genre de présentation il y avait beaucoup de débats avec l'opposition qui nous challengeait, qui nous demandait « *pourquoi avez-vous fait ça ?* ». Beaucoup, il ne faut pas exagérer non plus, en tout cas il y avait des échanges. Et je maintiens que s'il doit y avoir des échanges politiques c'est à moment-là.

Cela étant, si ce sont des échanges sur la position de la virgule pour les centimes, ou une formulation pas tout à fait légale, bref la forme, je conçois que l'on ait quelque chose à dire là-dessus, mais sur le fond j'aurais apprécié d'entendre aussi votre avis sur ce débat d'orientations budgétaires qui, a priori, entraîne beaucoup de choses au niveau de la Commune sur ce que l'on a envie de faire.

**M. FERAUD.-** Vu les circonstances et les menaces sous-jacentes qu'il y a eues en début de Conseil vous comprenez que l'heure n'est pas propice au débat.

D'autre part, j'observe que la majorité est bien silencieuse, si ce n'est effectivement pour commenter les observations ou les non-observations de l'opposition. On aimerait bien connaître l'avis de la majorité en l'état, avant de demander à l'opposition de s'exprimer. Je vous remercie.

**M. le Maire.-** L'avis de la majorité Monsieur FERAUD, je suis désolé car nous on se parle, ce débat d'orientations budgétaires a été discuté à la majorité, et ce soir je ne suis que le capitaine d'équipe. Je propose ce rapport d'orientations budgétaires au nom de ma majorité. Alors si vous voulez que tout le monde prenne la parole parce que nous aurions décidé de faire un grand théâtre dans ce Conseil municipal en disant « *toi tu vas présenter ça, toi tu vas présenter ça* », on peut tout à fait le faire, il n'y a aucun souci. Mais j'en suis non seulement le porte-parole, le garant, et vous voyez bien qu'il a un défaut majeur dans votre argumentation quant au fait que quand nous proposons un débat d'orientations budgétaires, et que nous proposons un rapport d'orientations budgétaires, s'il ne fait pas appel à des réflexions de ma majorité c'est parce que nous l'avons préparé ensemble.

En revanche vous, vous montrez devant les citoyens le fait que vous n'avez rien à dire sur ce que la majorité présente. C'est cela la différence de traitement qu'il y a dans les deux choses. Cela étant, libre à vous de le faire, de penser que l'ambiance est pesante ce soir. Je rappellerai que c'est vous qui l'avez rendue pesante en envoyant deux adjoints, un maire et un membre de l'administration générale devant la police.

Mais je redis juste ce que j'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas le sujet de cette délibération, et j'aimerais que nous puissions parler de ce débat d'orientations budgétaires, et



que vous puissiez répondre à des questions, ou que vous ayez des interrogations. A cet égard je ne répondrai d'ailleurs à rien d'autre ne concernant pas cette délibération.

**M. MIHOUBI.-** Je vais juste revenir sur une chose. Il a été noté et enregistré que nous avons été menaçants à l'encontre de M. FERAUD.

J'aimerais savoir quand nous avons été menaçants, surtout que c'est uniquement moi qui vous ai remercié. Je n'ai été ni menaçant, ni agressif, ni quoi que ce soit. Je vous ai juste remercié de cette visite que j'ai eue au commissariat. Donc tenez bien vos propos et ne dites pas que j'ai été menaçant vis-à-vis de vous, s'il vous plaît. Si vous commencez à dire « *menaçant* », ce ne sera bien ni pour vous ni pour moi. Regardez bien ce qui a été enregistré s'il vous plaît.

**M. FERAUD.-** Monsieur MIHOUBI, je pense qu'il y avait un certain côté ironique à votre remarque, elle n'était pas tout à fait sincère ? Est-ce que je me trompe ?

**M. le Maire.-** Peut-on parler du débat d'orientations budgétaires ? Fût un temps l'opposition disait « *l'ironie n'est pas un délit* », je crois.

J'aimerais bien vous citer, mais je ne sais plus quand c'était, et je pense à autre chose.

Peut-on parler des finances s'il vous plaît ? Ce serait bien. Charlotte.

**Mme LE GOUIC.-** Merci beaucoup. Pour revenir sur le fond de ce débat d'orientations budgétaires, je voulais quand même signaler, remarquer, que cette proposition sur les orientations budgétaires de la Commune a effectivement fait l'objet de discussions entre les élus de la majorité. Elles ont fait l'objet d'arbitrages aussi, d'arbitrages au service notamment d'un certain nombre d'investissements pour la Commune, qui sont tout à fait conformes à notre programme politique. Il n'y a pas non plus de nouveauté autour des engagements qui sont proposés aujourd'hui autour du scolaire, de la jeunesse, autour du sport notamment.

Dire aussi, je ne sais plus quel est son nom donc ça perd de sa pertinence, mais un spécialiste de la Sécurité Sociale disait que la Sécurité Sociale c'est le patrimoine commun de ceux qui n'en ont pas. Eh bien pour moi, je pense que les discussions que nous avons ce soir autour du débat d'orientations budgétaires devraient revenir à cela. Quel est le patrimoine commun de ceux qui n'en ont pas pour la commune ? Comment décide-t-on collectivement, ou pas, d'orienter des financements, d'orienter des investissements, pour répondre à des besoins ? Monsieur le Maire en parlait tout à l'heure autour des questions de l'investissement sur le tram, ANNEMASSE Agglomération, etc., mais c'est cela que nous devons faire. Pour moi le débat est là, il ne doit pas être ailleurs. C'est : quelles sont les priorités de ce Conseil municipal autour des investissements ? Merci.

**M. le Maire.-** Merci de cette précision. C'est très bien car vous avez donné la possibilité à deux adjoints d'aller dans le sens de ce que nous avons identifié, et dans le sens du travail d'orientations budgétaires que nous avons porté de notre côté.

Cela doit faire 16 ans que je demande aux différentes oppositions, et on le verra pour le budget, de faire des propositions alternatives. Je n'ai jamais rien eu.

On pourra toujours dire « *on n'a pas accès à tous les documents* ». Pour votre minorité c'est bien plus faux que les autres car vous avez accès à beaucoup plus de documents.

Mais là nous sommes dans les débats d'orientations. Ce sont ces moments qui pour les citoyens sont importants de savoir vers quoi on se tourne, vers quoi on va, vers quel avenir on veut aller, qu'est-ce que l'on donne ?

La réponse de ma majorité est claire c'est : le plan écoles, l'éducation à tout prix, et la transition écologique, tout simplement.

Nous prenons donc acte de ce débat d'orientations budgétaires. Finalement ce n'était pas véritablement un débat et nous le regrettons.

### **Le Conseil municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires.**

**M. le Maire.-** Nous allons continuer le cadre de nos délibérations.

Je passe la parole à M. MIHOUBI, mon premier adjoint, pour exposer la garantie d'emprunts au bailleur social HALPADES.

**N°003-2024 : Garantie d'emprunts au bailleur social HALPADES pour la construction de 26 logements locatifs au 21-27 rue des Écoles à AMBILLY – Programme AMBILLY VITA**  
*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. MIHOUBI.-** Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération très importante pour la majorité car nous nous battons beaucoup pour le social. Et surtout, il y a eu une intervention dimanche qui m'a fait beaucoup de mal quand j'ai vu certaines choses. C'est pour des garanties d'emprunts au bailleur social HALPADES pour la construction de 26 logements locatifs au 21-27 rue des Écoles à AMBILLY.

Je vais lire textuellement ce qui est écrit, mais ce sont des garanties d'emprunts que nous avons l'habitude de présenter.

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*  
Si tel n'est pas le cas nous allons passer au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

### **La délibération n°003-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**N°004-2024 : Tarifs de location de nouvelles salles communales**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*



**M. MIHOUBI.-** Un travail a été fait en amont par les services. D'ailleurs je les remercie car cela a pris énormément de temps pour pouvoir mettre en place cette tarification. Je vais la lire textuellement.

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*  
Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°004-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** Merci beaucoup. La prochaine délibération ?

**M. MIHOUBI.-** Comme M. Yasin SEN est absent et qu'il m'a donné son pouvoir, je vais me permettre de la faire car je suis aussi chargé de cette délibération.

**N°005-2024 : Octroi d'une subvention au projet pédagogique « classes vertes » de l'école de la Paix**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. MIHOUBI.-** Je précise que l'école de la PAIX est une école publique, ce qui est très important pour nous.

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.-** Je voulais remercier ici, en Conseil municipal, le Département, car depuis quelques années ils sont très actifs dans notre Commune. Ils aident énormément les associations, les écoles, et aussi notre Commune pour pouvoir aboutir à certains projets qui peuvent être un peu délicats, ou pour lesquels il serait financièrement difficile que nous les portions seuls. Je voulais faire cette petite remarque avant de passer à des remarques ou à des questions de votre part.

*(M. le Maire termine la lecture du projet de délibération.)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°005-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** Merci à Monsieur le premier adjoint de ces présentations.

Je laisse la parole à M. Guillaume SICLET, maire adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement, pour les prochaines délibérations.

## URBANISME

### **N°006-2024 : Projet de convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2023/2029 – Participation de la Commune – Programme immobilier « Les Polyèdres de Tia » - Actualisation du montant de subvention**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. SICLET.-** Bonsoir à tous, et bonne année et meilleurs vœux à tous ceux auxquels je n'ai pas pu le souhaiter jusqu'à maintenant.

Nous allons passer au projet de convention financière au titre des subventions du PLH 2023/2029, et à l'actualisation d'un montant de subvention.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** J'ajoute qu'on va nous rétrocéder l'argent de la précédente subvention. On va verser 22 500 euros mais on va récupérer l'argent de la subvention précédente.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*  
Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

### **La délibération n°006-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**M. SICLET.-** Je passe la parole à M. Laurent GILET.

**M. le Maire.-** Absolument. C'est un travail d'équipe. Laurent, à toi.

### **N°007-2024 : Création de zones d'accélération des énergies renouvelables**

*(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. GILET.-** Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération sur la création de zones d'accélération des énergies renouvelables.

*(M. GILET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. GILET.-** Je me permets de souligner qu'on met d'abord « sobriété » et après « augmentation de la production d'énergie ». Ce n'est pas toujours évident pour tout le monde, mais si on veut arriver à la décarbonation il faudra bien parler de sobriété.

*(M. GILET poursuit la lecture du projet de délibération.)*



**M. GILET.-** On peut peut-être noter que pour faire cette étude ANNEMASSE Agglo a proposé aux collectivités de s'associer à un bureau d'études. En fait ce n'était pas trop compliqué, car chaque fois que l'on pouvait mettre quelque chose on mettait la barre au maximum, étant donné que c'est une longue délibération. Il faut espérer que ça va entraîner des résultats.

Mais on est sûr de la planification, sur de l'intention, et surtout derrière il y aura toutes les autres règles qu'il faudra continuer à respecter. Ça montre une envie de faire beaucoup, voire un maximum. Il est bien écrit qu'on compte sur les élus locaux, mais il n'y a pas que les élus locaux, il y a toute la population. Il faut que tout le monde se mette derrière ce projet, car lorsqu'on parle de décarbonation ce n'est pas uniquement produire de l'énergie, même si elle est propre, c'est aussi en consommer moins. Et ça, ce n'est pas toujours évident.

J'ouvre le débat, si quelqu'un veut prendre la parole, faire une remarque.

**M. LIERMIER.-** Effectivement ce sont des projets qui sont extrêmement intéressants et importants vu la situation actuelle. Je trouve qu'avoir une ligne directrice est fondamental.

Cela étant, il y a toujours beaucoup de points d'interrogation. Je me souviens Monsieur GILET, vous aviez parlé de la répartition entre le gaz et le bois aujourd'hui dans notre chaufferie, parce qu'elle ne fonctionne pas toujours 100 % au bois. Donc à un moment on passe aussi à ce type de consommation, donc effectivement à une énergie qui est non renouvelable. On sait que le gaz d'ici 60 ans c'est quasiment fini, c'est extrêmement difficile à extraire. Donc, que fait-on de ça ?

C'est bien de définir des axes. L'autre axe c'est le secteur photovoltaïque sur lequel j'ai une remarque, car construire tous ces systèmes n'est pas anodin, ce n'est pas neutre. Ça pollue aussi. Le recyclage est compliqué.

Quid de la géothermie ? On avait vu les SIG(Système d'Information Géographique), je crois qu'ils se baladaient dans l'Agglo à essayer de faire des forages. J'aimerais bien que vous nous informiez là-dessus.

Le dernier point. On voit la fumée qui sort de notre chaufferie, souvent évidemment liée à de la vapeur d'eau puisque le bois en contient beaucoup.

**M. GILET.-** Quand vous marchez l'hiver vous faites aussi de la fumée.

**M. LIERMIER.-** Oui, mais quand même moins que la chaufferie.

**M. GILET.-** Vous êtes plus petit que la chaufferie.

**M. LIERMIER.-** Mais il y a quand même beaucoup d'interrogations. Il y a beaucoup d'études, notamment Greenpeace, qui a parlé des biomasses, en parlant même de « biomascarade », avec une volonté politique en France de pousser absolument cela. Alors que si on regarde la Suisse, nos voisins, ils ne le font pas du tout.

On peut donc aussi se poser des questions liées aux dioxydes, aux émissions de gaz qui viennent de la chaufferie.

Je pense que ce qui manque dans ce document c'est l'aspect étude. Je pense que ça vaudrait la peine de voir la qualité de l'air autour de la chaufferie. Je n'ai pas d'apriori, je ne suis pas scientifique. Ce sont des études précises qui sont faites, mais c'est très discuté et discutable. Ce sont des points qu'il faut pouvoir mettre en œuvre bien sûr, mais on n'est pas dans une région de montagne où on va mettre des barrages sur le Foron pour produire de l'énergie hydraulique qui est la meilleure, mais il n'empêche que la chaufferie peut quand même faire certains soucis.

**M. GILET.-** Déjà, il n'y a pas de solution parfaite. Ensuite, je vous remercie de reposer pour la deuxième ou troisième fois la même question, cela va me donner l'occasion de faire toujours la même réponse.

Effectivement, une chaudière ça pollue. Le SYANE nous explique que ça pollue à peu près l'équivalent de cinq cheminées ouvertes. Ça va chauffer 2 000 logements, et ça va polluer comme cinq cheminées ouvertes.

Vous remarquerez que lorsque j'ai commencé mon intervention j'ai d'abord parlé de sobriété. On est bien d'accord, il faudrait baisser, baisser, baisser, ces histoires de gaz.

Je vous avais aussi expliqué que malheureusement une chaudière à bois pour être optimale il faut qu'elle fonctionne avec une certaine puissance. Quand il fait en plein milieu de l'hiver 15 degrés, si on chauffe à fond avec le bois ça va abimer les chaudières parce qu'on ne va pas chauffer à fond avec le bois. On va charger avec peu de bois, et dans ces cas-là des ingénieurs expliquent que pour ménager la machine il vaut mieux faire un peu de gaz de temps en temps, sachant qu'il n'y aura pas de solution parfaite.

L'hydroélectrique c'est bien, mais ça pose aussi un certain nombre de problèmes. En fait il n'y aura pas de solution parfaite. La meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas, or on est très mal parti pour cela.

Vous avez entièrement raison dans toutes vos remarques, mais on a le choix. On critique, on ne fait pas et on continue ce que nous pousse à faire la société, et on va peut-être trouver que la voiture électrique sera la solution. Mais pour obtenir cette électricité il y a certains pays qui ont de la géothermie.

Effectivement il y a eu une restitution. C'était à l'Agglo mais je pense qu'on a dû le présenter au Conseil communautaire.

**M. le Maire.-** Oui, je crois que cela a été discuté.

**M. GILET.-** Oui, cela a été discuté au Conseil communautaire. Je vous invite à venir plus souvent au Conseil communautaire pour assister à ce genre de débat. Il y a donc un potentiel.



**M. LIERMIER.-** J'y suis souvent. Mais je ne fais pas partie comme vous des commissions, je n'ai donc pas accès à l'information à la source. Nous, nous sommes au Conseil communautaire pour voter, pour approuver des choses qui ont été bien discutées avant, analysées. C'est souvent extrêmement intéressant, j'apprends, il faut le dire.

**M. GILET.-** Si vous y étiez un peu plus souvent vous verriez qu'il y a souvent des débats qui...

**M. LIERMIER.-** Mais parlez-nous de la géothermie, de ce qui a été fait comme étude.

**M. GILET.-** Je me ferai une joie de vous transmettre tout ce qu'ont fait les SIG, parce qu'effectivement ils ont regardé, ils cherchent des failles. S'il y a des failles c'est qu'il y a des possibilités de remontées de chaleur, et on se dit que si on creuse là où il y a une faille peut-être qu'en plus on trouvera de l'eau, et on aura sûrement de l'eau chaude. Tout cela est super simple.

Mais la géothermie, dans le Bassin parisien où toutes les strates sont bien droites, on trouve de l'eau et on sait que 500 km<sup>2</sup> autour on a un gros réservoir d'eau.

Ici, vous n'êtes pas sans savoir que la géologie est assez perturbée. Donc parfois on fait des trous, et sur les trois forages qui ont été faits pour chercher de la chaleur un seul en a trouvé. Un petit trou c'est 2 millions, et une belle étude c'est 200 000 euros avant de faire le trou pour ne pas perdre 2 ou 3 millions.

Tout cela avance, ça coûte beaucoup d'argent. Ce sont effectivement des solutions.

C'est bien beau de faire de la chaleur mais il y a aussi le froid que l'on peut aller chercher au fond du lac, ce que certains ne se privent pas de faire. Mais pareil, le fond du lac chauffe aussi.

Je me ferai donc un plaisir de vous faire suivre ce rapport. C'est un peu indigeste. Il y a eu une présentation orale, à laquelle je pense tous les conseillers communautaires étaient invités, qui était assez intéressante. Ce qui était le plus intéressant c'est l'après, quand on discute, car lorsque c'est présenté par un géologue et un ingénieur des SIG, j'ai fait un peu d'études dans ce domaine, mais ce n'était pas si simple.

Mais je vais vous faire suivre le compte-rendu des SIG, sachant qu'ils seront amenés à revenir. D'autres études doivent être faites, car avant de creuser il est clair qu'il va falloir que nous prenions des décisions en investissement pour aller faire des repérages. C'est tout ce qui concerne les histoires sismiques, pour être sûr de bien creuser là où il y a une faille. Or, il n'est pas si évident de trouver ces failles. Et une fois que l'on creuse là où il y a une faille, cela ne veut pas dire qu'il y a de l'eau.

Ai-je été compréhensible ?

**M. LIERMIER.-** Oui, merci.

**M. MIHOUBI.-** Je voudrais juste faire une remarque. On parle d'énergie, de trouver la meilleure solution. La meilleure solution n'existe pas, surtout que si on utilise une solution à 100 % et qu'elle est défailante, il faudrait en trouver une qui soit de secours. C'est ce qu'il se passe avec le chauffage bois, on est obligé d'avoir une alternative à ce genre de problématique. Ce qui fait aussi cette problématique c'est l'entretien. Les gens pensent qu'il faut juste chauffer, mais derrière il faut que l'entretien soit bien suivi.

C'est comme pour les panneaux photovoltaïques. Monsieur LIERMIER, vous disiez qu'il n'y a pas de recyclage. A ce jour, nous sommes début 2024, les panneaux photovoltaïques sont recyclés à 95 %. C'est un peu mon domaine, et je sais que nous sommes très à cheval là-dessus. Il est clair que le 100 % n'existera jamais.

Là où je vais rejoindre M. GILET, c'est qu'il faut commencer par la sobriété. Il faudrait déjà qu'on se regarde tous afin de voir ce que chacun peut faire pour éviter de consommer plus que de raison. Après on trouvera peut-être les meilleures solutions afin d'éviter toutes ces problématiques.

Je pense que la majorité travaille beaucoup sur le plan de circulation afin d'éviter les gaz carboniques, pas mal de choses, pour qu'on ait le moins possible de véhicules qui passent dans notre Commune. C'est quelque chose de très important. On n'est pas toujours bien vu dans ce sens, mais on tient bon, et on voudrait que tous les citoyens comprennent que si on fait ça ce n'est pas pour nous mais pour les personnes futures. Puisque nous, nous ne serons peut-être même plus là pour le voir, mais au moins travailler là-dessus. C'est vraiment travailler la sobriété, et après on pensera peut-être à voir ce que l'on pourrait mettre de mieux au niveau des énergies renouvelables puisqu'il n'y en a pas une seule qui est bonne, que ce soit l'électrique qui est hyper énergivore et très mauvaise pour nous autour de ce bassin. Merci.

**M. le Maire.-** Merci de vos interventions. J'ajouterai peut-être juste quelques éléments contextuels et M. GILET fera procéder au vote.

Le travail que nous faisons est un travail qui vise la sobriété dans notre collectivité. On vous l'avait montré lors d'un Conseil municipal, notamment sur l'abaissement de la lumière, sur le changement des ampoules, des candélabres. Un travail de fond est donc fait.

Le travail sur le photovoltaïque n'a pas été entamé dans ce mandat, il l'a été bien avant ce mandat. J'ai cru lire certaines choses qui m'ont un peu interloqué.

Le travail sur la ZAC ETOILE est un travail qui a plus de 10 ans, et l'énergie solaire est au cœur et dans l'ADN de la ZAC ETOILE.

Le réseau de chaleur l'avait été. Il ne l'avait plus été, et il est à nouveau revenu. Là où on l'avait sorti par la grande porte il est revenu par la fenêtre dans une alliance avec VILLE-LA-GRAND pour faire un réseau de chaleur qui soit performant. M. GILET vous a répondu je pense très largement sur cette question.

Il n'y a évidemment aucune énergie qui est véritablement propre de A à Z, si ce n'est le fait de ne rien faire, c'est-à-dire de ne vraiment rien consommer, d'être un ermite, et encore, puisqu'à un moment il faudra peut-être se chauffer avec un petit feu de bois. Donc clairement, l'être humain consomme de l'énergie, peut-être plus que de raison, et c'est pourquoi il faut le faire.



Sur la ZAC ETOILE il y a une notion vertueuse sur cette question et du photovoltaïque et du réseau de chaleur, puisque c'est dans cet ADN.

Le potentiel de géothermie est identifié par le canton de Genève. On verra ce qu'il en retourne. Vous pouvez trouver un certain nombre d'études, et sur le site des SIG vous pourrez regarder ce qu'il en est.

Quant à la chaufferie bois, aujourd'hui on est plutôt sur un ratio 90 % de chauffage bois et 10 % de réseau de secours. C'est là que le gaz est utilisé, en réseau de secours. Ce n'est pas l'option qui est déterminée de base, sinon cela n'aurait pas de sens. C'est bien un réseau de secours qui est en œuvre à cet égard.

Quant à vos participations Monsieur LIERMIER au Conseil communautaire, il est vrai que vous n'y participez quand même pas souvent. Vous avez davantage été absent que présent. Cela étant, je sais que ces débats ont eu lieu. On pourra vous donner les chiffres si vous voulez, peut-être que les Ambilliens le verront, mais vous n'êtes pas fréquemment présent, en tout cas pas majoritairement présent en Conseil communautaire. Or il est vrai que ce type de débats, parfois même très animés, ont lieu en Conseil communautaire. Ils sont à la fois intéressants, pertinents, mais parfois troublants quand on se rend compte qu'on n'est pas tous sur la même longueur d'ondes alors que l'urgence climatique est bien présente.

Monsieur LIERMIER, je vous laisse la parole une dernière fois avant de passer au vote.

**M. LIERMIER.-** Je vous remercie pour les petits pics en passant.

**M. le Maire.-** Non, Monsieur LIERMIER, c'est un fait.

**M. LIERMIER.-** J'avais des raisons familiales en fin d'année, suffisamment graves pour être absent. Cela ne vous regarde pas. En tout cas je m'en suis excusé auprès du Président DOUBLET. Ce n'est pas vous le Président de l'Agglo, et vous ne le serez jamais. Merci.

**M. le Maire.-** En même temps, je ne le vise pas, il n'y a donc pas de souci. Comme vous ne visez pas ma place je ne vise pas celle de Gabriel DOUBLET, qui est un ami. On ne met pas de poignard dans le dos des gens que l'on aime.

Pour la fin d'année, on peut le comprendre, mais c'est toute l'année Monsieur LIERMIER.

Cela étant, vous faites partie aussi de la délégation ambillienne, mais s'il faut donner nos actes de présence pour que les citoyens se rendent compte de vos absences, c'est ça. Nous sommes présents, nous, en Conseil communautaire, les trois élus de la majorité. Mais ça vous n'en répondez pas devant nous, vous en répondez devant nos collègues élus à l'Agglo et devant les citoyens.

Laurent, je te laisse procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°007-2024 est adoptée à l'unanimité.**

(Mme TOURAINE n'a pas pris part au vote, s'étant absentée de 20h17 à 20h19)

**M. GILET.-** Merci, et bon courage car 2050 c'est bientôt.

**M. le Maire.-** Je redonne la parole à Guillaume SICLET pour une délibération sur l'urbanisme.

**M. SICLET.-** Je vais même avoir pas mal de délibérations, et j'en ai deux qui vont concerner un même projet au 38 rue Aristide BRIAND.

**N°008-2024 : Cession par la Commune d'Ambilly à la Foncière 74 d'un terrain situé sur l'emplacement réservé logement C du PLU – 38 rue Aristide BRIAND**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. SICLET.-** La première délibération concerne la cession par la Commune d'AMBILLY à la Foncière 74 d'une partie du terrain du 38 rue Aristide BRIAND, et la deuxième concernera la mise à bail.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Je vais vous résumer les servitudes. Nous en avons déjà parlé en Commission Urbanisme. C'est assez technique, mais c'est simplement parce qu'on va avoir deux opérateurs qui vont avoir certaines constructions communes et certains usages communs sur un terrain et sur l'autre.

- Il y a une servitude de passage pour modes doux.
- Il y a une servitude d'usage de partage de stationnements temporaires pour vélos.
- Une servitude d'usage partagé des blocs de boîtes aux lettres.
- Servitude de passage tous usages sur la voie d'accès et sur la rampe d'accès au futur sous-sol, ainsi que sur la voie de circulation du futur sous-sol.
- Servitude d'usage partagé de stationnements, matérialisée.
- Servitude de passage à talons pour le dépôt des ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Servitude de passage tous usages en surface incluant le droit de stationner temporairement pour la décharge des ordures ménagères.
- Servitude de passage et d'entretien de divers réseaux secs ou humides.
- Servitude de passage pour l'accès aux locaux techniques (fibre optiques et électriques), et l'entretien des réseaux et matériels.



- Servitude d'implantation des coffrets électriques et gaz.

*(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Pour cette première délibération, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°008-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS :**  
**M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

**N°009-2024 : Mise à bail par la Commune d'Ambilly à Haute-Savoie Habitat du terrain situé sur le secteur de mixité sociale (SMS) C du PLU – 8 rue Aristide Briand**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. SICLET.-** Deuxième délibération, je ne vais pas vous refaire l'exposé puisqu'il est quasiment identique. Cette fois il s'agit de la mise à bail du restant du terrain. L'exposé est exactement le même.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Pour rappel, on aura un cheminement mode doux qui sera géré en servitude et construit par Haute-Savoie Habitat sur le tènement qui permettra de faire la liaison entre la rue Aristide Briand et la Voie verte.

*(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Pour cette deuxième délibération, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°009-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 ABSTENTIONS :**  
**M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

*(Mme HADDADI n'a pas pris part au vote, s'étant absentée de 20h30 à 20h32)*

**N°010-2024 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans un immeuble situé au 48 rue de Genève**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe.)*

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°010-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**N°011-2024 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans un immeuble situé au 52 rue de Genève**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe.)*

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°011-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**M. SICLET.-** Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Mme BAILLY pour les délibérations RH.

**M. le Maire.-** Merci beaucoup Guillaume de ces différentes présentations. Je donne la parole à Mme BAILLY en charge des Ressources humaines.

**RESSOURCES HUMAINES**

**N°012-2024 : Projet de convention avec le CDG74 pour l'année 2024, de mise à disposition d'un-e secrétaire de mairie itinérant-e pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles**

*(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**Mme BAILLY.-** Bonsoir à tous. Vous avez entre les mains un projet de convention avec le CDG74 Pour l'année 2024 afin d'avoir une mise à disposition d'un ou d'une secrétaire de mairie itinérant ou itinérante, pour effectuer le remplacement d'agents titulaires qui sont indisponibles.

*(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération.)*

**Mme BAILLY.-** Vous avez à disposition le projet de convention de mise à disposition et, en annexe 2, les contributions des collectivités bénéficiaires du service de mise à disposition qui sont votées par le Conseil d'administration du CDG pour des temps complets et des mi-temps.



**M. le Maire.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*  
Si tel n'est pas le cas je vous laisse procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°012-2024 est adoptée à l'unanimité.**

*(M. Julien FERAUD quitte la séance à 20 heures 38.)*

**M. le Maire.-** Nous allons passer à la prochaine délibération sur la révision de la grille tarifaire 2024. Je laisse la parole à M. Jacques VILLETTE.

## CULTURE

**N°013-2024 : Réseau des bibliothèques Intermède – Révision de la grille tarifaire 2024**  
*(Présentation du projet de délibération par M. VILLETTE – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

*(M. VILLETTE donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.-** Merci Jacques. J'en profite pour te remercier de ce que tu fais aussi dans le cadre d'Intermède.

**M. VILLETTE.-** Vous avez le programme de toutes les animations qui sont prévues jusqu'au mois de juin. On travaille déjà au programme de fin 2024, et il y a déjà des projets sur 2025.

**M. le Maire.-** J'allais le dire, mais tu es allé plus vite que moi. Tu as bien raison car c'est une belle programmation qui nous est présentée dans les deux équipements dont Jacques a d'ailleurs la charge, et il ne compte pas ses heures pour que cela fonctionne.

**M. VILLETTE.-** Cette année on a changé de fournisseur pour les ressources numériques. On a trouvé une offre un peu moins chère et plus complète. On va aussi beaucoup mettre l'accent sur l'offre numérique, aussi bien les loisirs que l'éducation. L'offre va être très importante et très intéressante.

**M. le Maire.-** Merci beaucoup Jacques. Je te laisse procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°013-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** Merci beaucoup encore à toi.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **N°014-2024 : Délégations consenties au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe.)*

**M. le Maire.-** Je vous fais d'ores et déjà part d'une erreur matérielle sur la délibération. Je vous prie de bien vouloir noter cela. A l'article 15 et à l'article 21 il s'agit bien de la délibération numéro 28-2023 du 11 mai et pas du 17 mai. Cela sera corrigé bien évidemment comme il se doit dans le procès-verbal et dans les délibérations quand elles seront prises. Cela concerne donc l'article 15 et l'article 21.

Pour le reste je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive mais vous dire un peu ce qu'il retourne de ces modifications. C'est un mélange de modifications que nous voulons en interne pour améliorer l'efficacité de prises de décisions, mais aussi des évolutions, au-delà des évolutions internes, qui caractérisent des évolutions législatives que nous devons faire. C'est pourquoi nous le faisons et que nous profitons de l'occasion de ces évolutions législatives imposées notamment par la loi d'une manière générale, pour faire ces modifications.

Sur la voirie c'est une évolution interne à l'article 2, du taux pour faciliter l'actualisation des tarifs, notamment sur des droits de voirie et des droits de place en raison des travaux qui se multiplient dans la commune, pour en tirer bien sûr profit.

Sur l'urbanisme, l'alinéa 15, c'est une évolution interne avec une mise à jour des conditions pour exercer le droit de préemption pour se conformer aux modalités déterminées par le Conseil municipal réuni le 11 mai. C'est pourquoi c'est bien la délibération du 11 mai et pas la délibération du 17 mai.

Pour l'urbanisme encore, c'est une évolution interne sur l'alinéa 21 dans le sens où aucune modalité n'avait été déterminée en 2020, et qu'en 2024 il est proposé d'appliquer les modalités définies dans la délibération du 11 mai 2023. On met en conformité ce que nous avons discuté lors de cette délibération dans le cadre des pouvoirs consentis par le Conseil municipal au Maire.

Sur une thématique archéologie c'est un alinéa qui est complété au 23 par la loi de 2022 pour la ruralité, qui nous concerne un peu différemment.

Sur les subventions il y a une évolution interne que nous voulons, évolution interne du taux pour simplifier les démarches et gagner du temps en cas d'opportunités offertes par des financeurs, État, Europe, pour bénéficier jusqu'à 70 % de subventions. Cela nous permet de mieux recourir aux subventions. Nous étions avant à un taux de subventions de 50 %.

Pour l'urbanisme, évolution interne aussi, donner plus de marge de manœuvre à la Commune dans le cadre des travaux à venir car le seuil initial de 500 000 euros est vite



atteint en cas de démolition et en raison de coûts en constante évolution. On met donc d'une manière raisonnable à 1 million d'euros hors taxes, notamment dans le cadre des désamiantages, des déconstructions, qui ont lieu ou qui auront lieu rue de Genève, pour avoir plus de fluidité. Bien évidemment, je rappelle que l'ensemble de ces décisions, quand elles sont prises, je dois en rendre compte devant le Conseil municipal, et ce genre de chose est aussi discutée en Commission Urbanisme quand ça la concerne, Commission Finances quand ça concerne les Finances, ou autres, souvent en point supplémentaire.

Pour les mandats spéciaux, il y avait une absence de délégation en 2020, et un alinéa a été ajouté par la loi de 2022, ce que nous faisons.

Pour les délégations consenties en application du troisième alinéa du présent article, ce sont les modalités en gras qui ont été ajoutées par la loi de 2022. Il n'y a aucune incidence car cela concerne spécifiquement les emprunts pour l'investissement. En revanche, toutes les autres délégations consenties prennent fin à la fin du mandat comme par le passé. Il y a donc une modification à cet égard.

Sur le rendu compte, il y a une simplification rédactionnelle. Nous avons simplifié, mais l'objectif est toujours de rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal des décisions qui sont prises conformément aux pouvoirs qui me sont donnés par le Conseil.

En cas d'empêchement du Maire, la référence à l'arrêté de délégation est supprimée car juridiquement non justifiée pour que les adjoints assurent une suppléance. Nous modifions donc cela.

Voici donc les modifications que nous apportons ce soir à ce point d'administration générale sur les délégations consenties au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT. C'est bien sûr l'ensemble des éléments.

Nous pouvons donc passer légitimement à la délibération, à moins qu'il y ait des questions ou des remarques. *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°014-2024 est adoptée à la majorité – CONTRE : 5 M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

**N°015-2024 : Octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièce jointe.)*

**M. le Maire.**- Prochaine délibération sur l'octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire, dans ce cadre-là je ne dirai rien, je vais sortir de la salle puisque cela me concerne directement. Je vais laisser la parole à mon premier adjoint, mais en faisant voter la présidence de séance.

Mon premier adjoint est-il d'accord pour prendre la présidence de séance ?

**M. MIHOUBI.-** Oui, en tant que secrétaire de séance je peux présider le moment de cette délibération.

**M. le Maire.-** Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? *(Non)*

Je vous remercie.

*(M. le Maire quitte la salle à 20 heures 48, cédant la présidence à M. MIHOUBI.)*

**M. MIHOUBI.-** Je vais lire textuellement la délibération.

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**M. LIERMIER.-** Afin de bien comprendre le contexte et le caractère abusif de cette résolution présentée ce soir au Conseil municipal, je souhaite d'abord rappeler des faits qui semblent avoir été bien oubliés par certains.

En effet, lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, vous aviez déjà fait voter et obtenu l'octroi de la protection fonctionnelle pour le Maire en raison de propos tenus par M. Julien FERAUD « susceptibles de revêtir le caractère d'outrage envers une personne dépositaire de l'autorité publique ».

Autour de cette situation directe d'un élu de la minorité d'AMBILLY, dont manifestement les questions et les demandes de transparence sur votre gestion des affaires de la commune vous gênaient particulièrement, il avait notamment remarqué une erreur de plusieurs millions d'euros, vous aviez créé un climat particulièrement violent.

1) En diffusant pour la première fois en direct le Conseil municipal sur YouTube sans en prendre la mesure.

2) En en faisant largement publicité sur la page Facebook personnelle de M. MATHELIER.

3) En convoquant la presse régionale qui évidemment n'a pas omis d'en faire mention, d'en faire des articles, au début, jusqu'à ce que soudain plus personne n'en parle.

On se souvient du déferlement de haine qui a suivi avec un dénommé « *Simon VON RIJSEL* » qui s'est lâché sur la page privée Facebook du Maire : « *Perte de temps. Tu trouves deux ou trois gugus pour aller lui péter les phalanges à l'ancienne. Accident de clavier mon bon monsieur. File-moi son nom, ne t'inquiète pas, personne ne reliera l'affaire avec toi.* » ; des propos et des menaces particulièrement graves à l'encontre de M. FERAUD, et il y a une instruction à ce jour à THONON.

Puis les mois ont passé. Pas de communication au Conseil municipal, un *blackout* total. Et comme pour toute procédure, le tribunal a demandé le paiement d'une



consignation de 600 euros qui ne sera finalement pas versée par le conseil de M. MATHELIER, Maître Pierre Rémy DRAÏ. La protection fonctionnelle a donc fait « pschitt ». Résultat des courses, l'affaire est devenue irrecevable et le tribunal correctionnel de Thonon a déclaré dans son jugement du 14 octobre 2021 nulle et non avenue l'ensemble de la présente procédure initiée par M. MATHELIER.

Cette affaire s'est donc terminée en queue de cerise, a coûté plusieurs milliers d'euros à nos concitoyens. Le Maire avait dit au Conseil municipal en juin 2021 : « *s'il convient de la payer je la paierai, et je vais vous dire un truc, on a des assurances pour ça* ». On attend toujours.

Ce soir, après trois années écoulées, ça recommence. Et on sollicite à nouveau notre Conseil municipal pour l'octroi de la protection fonctionnelle pour M. MATHELIER, toujours contre M. FERAUD.

La délibération présentée ce soir et le rapport en annexe sont très contestables car les faits ne sont pas relatés avec sincérité et des éléments précis et factuels qui nous permettraient, à l'ensemble des élus, minorité et majorité, d'en débattre et de voter sereinement.

En effet, il est d'abord dit que M. FERAUD a déposé plainte entre les mains du Procureur de la République, visant notamment M. MATHELIER. Ce qui est imprécis voire faux, puisque si effectivement M. FERAUD a déposé une plainte, il aurait fallu bien préciser une plainte contre X, ce qui est bien différent. Libre ensuite au Procureur de la République de donner suite ou non contre une ou plusieurs personnes. Un classement sans suite ne signifie pas que les faits sont inexacts.

Dans le maigre rapport qui est joint ici en annexe, il n'y a pas d'explication donnée avec des éléments ou des allégations précises que vous considérez faux et comme relevant de la calomnie.

Pourquoi le Conseil municipal n'est-il pas mieux informé du fond de ce dépôt de plainte ?

A ce sujet nous prenons aussi note que vous prétendez avoir déposé plainte le 4 décembre 2023 alors que vous demandez la protection fonctionnelle ce jour le 25 janvier 2024.

Pour terminer, nous ne sommes pas dupes, et nous espérons que nos collègues élus de la majorité ne le seront pas ce soir, car l'ensemble des informations de ce dossier ne sont pas réunies pour voter sereinement. Cette résolution nous apparaît davantage comme une espèce de contre-feu pour ne pas parler des sujets qui fâchent à AMBILLY, comme le marché du stade, les difficultés de plus en plus aigües de la circulation et la pollution, ou l'urbanisme effrayant de notre Commune avec sans cesse de nouvelles constructions.

En parlant de contre-feu, il va s'en dit dire que M. FERAUD a déposé depuis deux ans une plainte contre M. MATHELIER pour dénonciation calomnieuse en raison de la citation à comparaître pour outrage qualifiée de nulle et non avenue par le tribunal. Cette affaire est toujours sur le bureau du juge à THONON.

On voit bien qu'à travers ce climat de défiance il y a une forte volonté de mettre en cause notre travail d'élus, notre honnêteté intellectuelle, pour contribuer ensemble au bien de notre Commune par notre engagement. Il en faut aussi du courage pour dire des choses,

dénoncer ce qui nous paraît inacceptable, voire aller porter à la connaissance de la justice quand cela en dépend plus directement, que cela plaise ou non.

Mes questions Monsieur MIHOUBI.

Pouvez-vous nous donner les éléments relevant de la calomnie et indiquant que M. MATHELIER a été personnellement visé, conformément à ma demande de mardi dernier dans une question écrite à la Direction générale au titre de mon droit à l'information ? Je n'ai rien reçu comme réponse à ce jour.

Pouvez-vous nous présenter le document de dépôt de plainte du 4 décembre 2023, conformément à ma demande de mardi ?

Pouvez-vous nous dire quelle est la personne ou l'administration qui a transmis ces éléments qui justifieraient la demande de protection fonctionnelle compte tenu du fait que la plainte, et j'insiste bien, était dirigée contre X ?

Je vous remercie.

**M. MIHOUBI.-** Merci à vous Monsieur LIERMIER. Pour toutes les réponses que vous attendez, puisque vous les posez aussi dans les questions diverses, on va vous les donner dans un exposé que l'on va vous lire à la fin de toutes les délibérations. Je vous remercie pour vos remarques, elles ont été notées pour les prendre en compte.

On ne va pas en rajouter ou polémiquer. Cette protection fonctionnelle à Monsieur le Maire doit être notifiée. Que vous l'acceptiez ou pas, c'est votre droit en tant que minorité, il n'y a pas de souci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. SICLET.-** Je voudrais juste faire une remarque. Il est normal que le Conseil municipal soit diffusé sur YouTube ou que la presse soit invitée au Conseil municipal, nous sommes dans une instance publique, le but est d'informer les citoyens. On n'a rien à cacher et il faut que les débats soient publics. Je ne comprends vraiment pas votre remarque. Il n'y a rien en particulier contre Julien FERAUD, et ce n'est pas contre lui que l'on dépense 3 000 euros pour mettre le Conseil municipal sur YouTube, c'est pour la bonne information des citoyens.

**M. MIHOUBI.-** Cela étant, vous avez le droit d'être contre le fait que nous diffusions. Sur Facebook, c'est sa page personnelle, s'il a envie de le mettre sur sa page personnelle, c'est comme vous qui êtes en train de dire des choses qui sont...

Il y a une remarque que j'ai notée, puisque vous êtes en train de tout déballer, en plus on mélange plusieurs sujets qui n'ont ni queue ni tête.

On vote au Conseil municipal des demandes de subventions ou des suivis de prêts pour des logements sociaux ou BRS, et vous êtes toujours à voter contre ou à vous abstenir. Cependant, cela ne vous empêche pas de mettre sur Facebook la page qui vous montre avec Mme DUBY-MULLER. Vous êtes en photo lors des commémorations ou lors de



l'ouverture des logements en BRS. Donc, soit vous êtes contre et on ne vous voit pas pendant les cérémonies, ce qui serait dans la logique de ce que vous votez en Conseil municipal.

En revanche, vous mettre en évidence devant tous les Ambilliens, je trouve qu'il y a deux poids deux mesures.

Merci en tout cas de votre remarque. S'il n'y a pas d'autre remarque ou question on va passer au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°015-2024 est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION : 5 M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

(M. le Maire, qui n'a pas pris part au vote, a quitté la salle entre 20h48 à 21h05)

**M. MIHOUBI.-** Merci. Je suspens la séance le temps de rappeler Monsieur le Maire et de lui redonner la présidence.

(Mme PAPEGUAY a quitté la séance à 21h04)

*(Suspendue à 21 heures 04, la séance reprend à 21 heures 05.)*

*(M. MIHOUBI redonne la présidence à M. le Maire.)*

**M. le Maire.-** Merci beaucoup Monsieur le Premier Adjoint. Je vous remercie aussi de me donner le résultat de ce vote.

**M. MIHOUBI.-** Abstention de la minorité, et M. FERAUD n'a pas pris part au vote.

**M. le Maire.-** Merci beaucoup de l'ensemble de ces éléments.

## POLICE MUNICIPALE

**N°016-2024 : Projet de convention de mise à disposition à titre gracieux du stand de tir de l'hôtel de police d'Annemasse en vue de l'entraînement des policiers municipaux**  
*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes.)*

**M. MIHOUBI.-** Auparavant nos policiers municipaux, même d'agglomération, allaient au stand de tir de SAINT-JULIEN. C'était une association, ça leur permettait de pouvoir s'entraîner à tirer soit en mouvement soit couchés. Ils avaient pas mal de possibilités à SAINT-JULIEN, c'est pourquoi on donnait des subventions à SAINT-JULIEN. Or, aujourd'hui nous sommes informés qu'il n'y a plus de places et qu'ils n'acceptent plus que la Police municipale d'Ambilly vienne s'entraîner au stand de tir.

Cette convention est faite pour qu'on ait la possibilité de s'entraîner à ANNEMASSE. Ils ont un centre de tir en sous-sol. Je vous lis le projet de délibération et nous passerons ensuite au vote.

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°016-2024 est adoptée à l'unanimité.**

**N°017-2024 : Projet de convention portant protocole de mise en œuvre de la mesure de transaction municipale avec le Parquet du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes.)*

**M. le Maire.-** C'est conforme au Code de la sécurité intérieure et au Code de Procédure pénale. Il est proposé en pièce jointe, comme vous pouvez le voir, une convention avec le parquet. Nous avons déjà ce type de convention de travail avec le parquet et avec la justice, notamment dans le cadre de RAO, Rappels à l'Ordre.

Quelques doutes avaient été émis dans ce Conseil municipal sur l'utilisation de ce type de pouvoir. Je me souviens de quelques prises de parole à cet égard. Je peux vous dire que tous les rappels à l'ordre que nous avons faits, auxquels nous avons procédé, je les fais toujours en duo avec mon premier adjoint et avec le soutien de la Police municipale, ont porté leurs fruits.

Nous avons permis à des enfants de retourner dans le droit chemin en faisant le point avec leurs parents. Nous avons remis dans le droit chemin un citoyen qui aurait pu mériter beaucoup plus que ce qu'il a fait en étant globalement très discourtois avec notre Police municipale. C'est, contrairement à ce que l'on peut penser, la meilleure méthode puisque c'est le dialogue avant de faire autre chose qui serait plus délicat.

Ces RAO retournent auprès du procureur qui en apprécie la démarche, et les potentielles poursuites qu'il pourrait y avoir. La plupart du temps, nous n'allons pas jusque-là puisqu'il y a soit des excuses de formulées, soit un certain nombre de rapports circonstanciés qui permettent de faire évoluer la situation positivement.

Là c'est un dispositif qui va un peu plus loin. Cette convocation permettrait au Maire de choisir entre une demande d'indemnisation tendant à la réparation du préjudice subi ou à l'exécution d'un travail non rémunéré. On ne peut pas utiliser ce terme de travail d'intérêt général puisqu'il a une qualification particulière, et pénale particulière, mais nous sommes sur des travaux qui en ont cet esprit. C'est-à-dire que s'il y a des dégradations de bien public on peut agir de cette manière pour pouvoir procéder à la réparation.



Je trouve que c'est quelque chose de tout à fait conforme à l'esprit que nous portons et qui est de nature, si nous le faisons dans le même cadre d'ouverture mais en même temps de fermeté que les RAO, à nous rendre capables de répondre à un certain nombre de choses, et de désengorger aussi la lenteur de la réponse pénale, ou parfois la non-réponse pénale, sur des délits qui sont des délits mineurs.

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.-** Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**M. LIERMIER.-** J'ai deux questions. La première, combien de fois cela a-t-il été utilisé ?

**M. MIHOUBI.-** Huit fois.

**M. le Maire.-** Le RAO ?

**M. LIERMIER.-** Cette convention.

**M. MIHOUBI.-** C'est nouveau.

**M. le Maire.-** Cela n'a pas été utilisé.

**M. LIERMIER.-** Mais on a déjà voté une fois pour cela.

**M. MIHOUBI.-** Non, on a voté le rappel à l'ordre.

**M. LIERMIER.-** C'est ce dont vous parliez tout à l'heure en disant que vous aviez rappelé à l'ordre des enfants ?

**M. MIHOUBI.-** Oui, mais pas que les enfants.

**M. le Maire.-** Les adultes aussi.

**M. MIHOUBI.-** Les rappels à l'ordre on peut les avoir pour plusieurs choses : les incivilités, le manque de respect... Voulez-vous que je vous explique ou voulez-vous terminer votre question ?

**M. LIERMIER.-** Non, je vais terminer puisque nous parlons de cet article. Ça concernait l'un des points liés aux contraventions pour l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux et autres objets.

Puisque depuis maintenant pratiquement une année et demie, rue COCO c'est une catastrophe, on a une déchetterie à ciel ouvert. Et plus récemment rue des Écoles, avec la construction de nouveaux bâtiments on a aussi une montagne d'ordures qui est là toutes les semaines. L'Agglo ne ramasse pas. La personne qui vient, qui enlève les déchets avec sa

machine le fait, verre et autres, mais il m'a bien expliqué que le reste il ne le fait pas. Ce sont des gros cartons, des déchets ménagers, toutes sortes de saletés. Nous sommes dans une vraie problématique. On ne parle même plus d'incivilité, c'est une question d'éducation malheureusement, mais il n'empêche que je crois qu'à un moment il va falloir agir.

J'aimerais vous demander dans ce cadre-là, c'est une opportunité puisqu'on parle bien de ces abandons d'ordures, de déchets de matériaux et autres objets, comment pouvez-vous l'appliquer pour qu'on retrouve un espace public propre, et éviter que les gens laissent leurs déchets comme ils le font aujourd'hui.

**M. MIHOUBI.-** Cette délibération est un supplément au rappel à l'ordre. Donc les incivilités, l'éducation et autres, c'est à chacun de voir comment il interprète l'incivilité.

Cela étant, quand on a des chantiers et qu'ils voient les ordures ils se disent qu'ils vont y poser les leurs car les gars du chantier vont les débarrasser et nettoyer. C'est un autre problème.

Lorsque le rappel à l'ordre est mis en place, si la personne ne le comprend pas on a ce levier supplémentaire où on peut aller jusqu'à 30 heures d'exécution de travaux non rémunérés. C'est un levier supplémentaire par rapport au rappel à l'ordre. On fait un rappel à l'ordre, et une fois que le rappel à l'ordre a été fait on peut utiliser ce levier présenté dans ce projet de délibération et que l'on souhaite mettre en place.

**M. le Maire.-** Autre point si vous me permettez, avez-vous une solution ? Pensez-vous qu'on ne fait pas bien ce travail sur les encombrants ? C'est une question tout à fait honnête.

**M. LIERMIER.-** Je ne vois pas quelle est votre responsabilité dans le fait qu'il y ait des déchets. Ce n'est pas vous qui les mettez.

**M. le Maire.-** Non, mais sur le fait que les encombrants restent. Nous sommes sur un débat apaisé...

**M. LIERMIER.-** Malheureusement ce ne sont pas que des encombrants. Il y a toutes sortes de choses. C'est inimaginable, et même des sacs-poubelle avec des déchets ménagers du quotidien.

**M. le Maire.-** J'entends parfaitement et je fais agir nos services alors que normalement ils ne le devraient pas sur ces lieux. Il y a une discussion avec l'Agglomération pour résoudre ces problèmes, et la manière dont sont gérés les déchets.

C'est aussi dû en partie à la surconsommation et au fait que mine de rien depuis le COVID il y a une augmentation de la consommation des emballages qui prennent beaucoup de place, et que certains ne trient pas encore.

J'ai eu l'information hier que même Genève, alors qu'on parle de la Suisse comme étant vertueuse qui fait bien son *job*, c'est le Maire de PUPLINGE qui me disait ça, à



vérifier, qu'à l'échelle de l'ensemble de la Suisse c'est 65 % de recyclage, alors qu'il y a une taxe. Quant à GENEVE, qui n'a pas de taxe sur les sacs-poubelle, c'est 55 %. Ça veut que dire ce n'est pas énorme et que beaucoup de déchets sont envoyés dans des poubelles classiques, et qu'ils ne se retrouvent pas dans des lieux de tri. Les déchets sont donc un véritable problème.

On le prend en compte, l'année dernière on avait mis en place une benne de manière exceptionnelle pour que les gens puissent mettre des choses dedans. Ça avait bien marché. Là on va au-delà de ce qu'imposent nos compétences, mais il faut le faire.

Encore aujourd'hui j'envoie mes services pas très loin de la rue du Gaz, un peu plus loin, alors que ce n'est pas une propriété communale pour enlever ces déchets. Avec la chaleur on le sait, ça peut avoir d'autres répercussions, notamment les rats et d'autres nuisibles. On est tout de même sur un sujet assez délicat et difficile où tout le monde se renvoie la balle, et où nos services font bien ce qu'ils peuvent, mais parfois dans des situations juridiques pas tout à fait claires sur qui doit faire quoi.

On a bien pris en compte ces éléments-là, on les améliore. D'ailleurs, quand des citoyens nous envoient une photo ou autres, j'en ai encore reçu une ce matin, je fais agir les services même si parfois ce n'est pas notre compétence. Mais je veux bien rediscuter de cela aussi. Ce sont des compétences d'Agglomération, comme vous le savez, mais ça devient très problématique, notamment sur les points d'apport volontaire.

Une des solutions c'est de faire passer nous-mêmes un service que l'on paierait, au-delà de nos services, mais c'est encore nous qui devons le faire. ANNEMASSE le fait avec une convention de l'Agglomération sur CHABLAIS PARC.

**M. LIERMIER.-** Peut-être pourrait-on aussi imaginer une diffusion d'affichages, ou de flyers dans les boîtes aux lettres des copropriétés ou des immeubles où l'on remarque ce type de problématique, pour les informer. Parce qu'à un moment, quelque part, c'est la main au porte-monnaie qui fait que les gens vont changer. Car si on leur présente une amende de 350 euros je pense qu'ils vont changer d'avis. Peut-être qu'ils iront pour faire l'effort de plier un carton. On a tout ce qu'il faut. A la Martinière on a même une énorme benne où on plie les cartons. On n'a même plus besoin d'aller à la déchèterie. Que veut-on de plus ?

**M. MIHOUBI.-** Monsieur LIERMIER, qui lit les flyers ?

**M. le Maire.-** Généralement, ceux qui sont déjà convaincus qu'il faut faire les choses bien.

**M. MIHOUBI.-** On a testé déjà plusieurs fois de faire de la communication en posant des flyers, en mettant des affiches face aux boîtes aux lettres sur le panneau d'affichage, cela n'a jamais marché.

Dans les copropriétés on fait la même chose, on fait la chasse aux sorcières comme on dit. Moi je suis dans la copropriété LA LICORNE ; c'est pareil, les gens sont chez eux, ça les embête de prendre la voiture ou de parcourir 100 mètres pour déposer leurs cartons. Ils les laissent dans le local à poubelles.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas le sujet mais je vous remercie de l'avoir amené.

Peut-être une précision par rapport au cas ou à l'étude de cas que vous identifiez et que vous nous amenez : il faut du flagrant délit. C'est-à-dire que si on voit quelqu'un qui pose des déchets et que nous avons du flagrant délit, un officier de police judiciaire, c'est-à-dire un adjoint, le maire ou la Police municipale, peut dresser un constat, et à ce moment-là on peut utiliser ce type de dispositif. La plupart du temps ça se fait bien loin du flagrant délit. Ce n'est donc pas forcément évident, mais c'est une des choses qui pourrait être identifiée.

En revanche, je tiens quand même à vous dire qu'on ne mettra jamais 350 euros à quelqu'un qui met un carton par terre ou un encombrant. C'est juste pour que les citoyens se rendent compte que ce que vous avez dit n'est pas correct sur les 350 euros, et je ne peux pas moduler l'amende sachant que pour d'autres délits plus importants, de la route notamment, on est à 135 euros.

Pour vous dire aussi, nous dressons des constats, nous dressons des verbalisations aussi parfois après des dépôts sauvages, mais il faut rechercher l'auteur. Parfois certains ne sont pas bien malins, ils laissent le nom sur le gros colis. Parfois ils sont en Suisse, c'est plus compliqué. Ça réduit largement les poursuites.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ?

*(Non)*

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n°017-2024 est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION : 5 M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY.**

**M. MIHOUBI.-** Hormis le fait de mettre des caméras dans les rues on a remarqué que le fait de mettre des policiers municipaux qui actent les choses et qui font un travail qui n'est pas toujours facile – j'en ai eu la preuve une fois, c'est pourquoi on avait fait un rappel à l'ordre – ça c'est juste pour pouvoir les aider à faire un complément.

Il n'y a pas qu'AMBILLY qui fait ce genre de délibération. VETRAZ-MONTHOUX fait aussi des rappels à l'ordre et a aussi signé cette convention portant protocole de mise en œuvre de la mesure de transaction municipale avec le Parquet. Ça marche très bien à VETRAZ-MONTHOUX, ils en sont très contents. C'est pourquoi on passe le pas également, car cela a fait ses preuves, et c'est bien mieux qu'une caméra où après il faut courir après des petits voyous.

Je voulais faire cette remarque car je trouve dommage que vous ne participiez pas à ce vote unanime.

**M. CERIMI.-** C'est trop tard, mais ne faudrait-il pas adapter au niveau des containers ? Aujourd'hui on a moins de déchets ménagers que des déchets de cartons, en raison des livraisons, des commandes, etc. Il faudrait qu'il y ait vraiment des containers pour



les cartons. Il y a très peu de gens qui prennent la voiture après avoir acheté un aspirateur pour amener le carton à la déchetterie.

**M. MIHOUBI.-** Je vais dire quelque chose qui va peut-être fâcher tout le monde ici.

Avant les gens étaient respectueux. Ils disaient bonjour dans la rue, ils faisaient passer les dames avant tout le monde, les enfants étaient respectueux des adultes, alors qu'aujourd'hui on doit mâcher le travail de tout le monde, leur mettre une poubelle devant leur porte. Bientôt on va devoir rentrer chez eux pour débarrasser leurs poubelles, leurs encombrants.

Je pense que tout le monde doit être responsable, prendre conscience qu'on a tous un travail commun à faire. Surtout nous en tant qu'élus, on doit montrer l'exemple. C'est la première chose.

Quant au reste, on met ces leviers, pour que l'on puisse se permettre de réprimander, mener des actions pour dire que nul ne peut faire ce qu'il veut en ville. D'où l'importance de ce vote.

La Police municipale sera ravie de voir que notre opposition ne soutient pas trop le travail qu'elle réalise alors qu'elle est tout le temps insultée, méprisée. Néanmoins, la Police municipale essaie de garder le sourire et de respecter au mieux les citoyens de la commune d'AMBILLY.

**M. le Maire.-** C'est une remarque à l'égard de votre abstention, mais peut-être pourrez-vous vous exprimer. Normalement nous sommes hors débat, mais comme j'ai redonné la parole deux fois et que je termine le tour de parole puisqu'il y a eu une remarque, peut-être pourrez-vous expliquer votre abstention, car elle m'interroge aussi bien sûr.

**M. LIERMIER.-** On n'est pas forcément satisfait de la réponse donnée.

Après, l'amalgame qui est fait par rapport à la Police municipale qui ne sera pas contente parce qu'on s'est abstenu, c'est ridicule. Ce que vous dites n'a aucun sens.

**M. le Maire.-** En tant que chef de la Police municipale, je vous dirai que ce n'est pas le bon signal effectivement, car je crois que vous vous êtes aussi abstenus pour les RAO. Effectivement, ce n'est pas le bon signal. Nous mettons en place des outils qui fonctionnent, dont je vous ai parlé. Ils ne correspondent pas à votre attente. Assez bizarrement vous me parlez de la rue des ÉCOLES, vous parlez plus de votre rue.

**M. LIERMIER.-** Non, de la rue COCO. Ça fait deux ans qu'on vous sollicite pour cela.

**M. le Maire.-** Vous avez parlé de la rue des ÉCOLES aussi.

**M. LIERMIER.-** La rue des ÉCOLES c'est récent. Allez-y, allez voir ce qu'il se passe. C'est une honte pour les agents qui enlèvent les déchets. J'ai honte pour eux. Chaque fois que je les vois je discute, car franchement ça me désole. C'est honteux.

**M. le Maire.-** Encore une fois, vous l'avez dit tout à l'heure, ce n'est pas notre métier de base ces encombrants.

**M. MIHOUBI.-** Monsieur LIERMIER, la délibération n'a rien à voir avec la question que vous avez posée. Vous posez un problème d'encombrants et de déchets jetés dans la nature. Là on est en train de vous parler d'un complément de levier au rappel à l'ordre.

Les rappels à l'ordre, c'est une chose. Ce levier est important car il nous permet de soutenir notre Police municipale dans le travail qu'elle fait au quotidien, et de se dire qu'à certains moments il y a des choses qui sont possibles ou pas.

Votre abstention je ne la comprends pas car vous parlez de déchets, alors que là on parle d'une délibération pour pouvoir avoir un levier supplémentaire au rappel à l'ordre.

Mais comme le dit Monsieur le Maire, vous vous étiez abstenus sur le rappel à l'ordre car vous ne voyiez pas de choses intéressantes à faire avec. Nous, on est dans notre continuité.

Il ne faut juste pas faire d'amalgame entre les déchets et la délibération qui a été votée majoritairement.

**M. le Maire.-** Merci beaucoup. Nous avons terminé ces délibérations.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire.-** Vous aviez posé trois questions. Une première salve de questions sur l'avenir du camp des Roms installé dans la ZAC ETOILE. Un deuxième sujet sur l'orientation qui pourrait être donnée à la Villa NORMANDY, et un troisième sujet sur la demande de protection fonctionnelle en raison des poursuites engagées par M. FERAUD.

Je vais répondre à ces sujets. Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal cela ne donnera pas lieu à débats, je ne donnerai donc pas la parole derrière.

Tout d'abord, sur l'orientation qui pourrait être donnée à la Villa NORMANDY, lors de la dernière réunion de la Commission Urbanisme en date du 16 janvier 2024 ce sujet a été abordé...

**M. LIERMIER.-** Excusez-moi, mais il faudrait peut-être lire les questions.

**M. le Maire.-** Pardon, excusez-moi, vous avez raison. Je suis peut-être fatigué, ce n'était pas volontaire de ma part. Je vous laisse poser la question. Je suis désolé si je n'ai pas respecté le forme.

**Mme BAUER.-** Je vais commencer par celle sur le camp des Roms.

Le camp des Roms installé en août 2022 s'est profondément dégradé avec la construction du nouvel immeuble. Des épaves de caravanes qui abritent néanmoins des



personnes se sont regroupées à cet endroit, et en plus des logements précaires. Ce quartier est devenu insalubre et les habitants de la rue qui sert d'accès au campement en souffrent.

Cette situation nous inquiète beaucoup car nous sommes en plein hiver. Je vais vous précéder pour ne pas que vous pensiez qu'on veut les mettre dehors, car le fait que ce soit en hiver nous inquiète. On voulait savoir ce qu'a entrepris la Commune d'AMBILLY, vu que le délai des 18 mois depuis l'installation est à présent échu.

**M. le Maire.-** Sur l'orientation qui pourrait être donnée par rapport à la question que vous posez sur les Roms, en premier lieu et pour permettre de partager un niveau d'information avec vous là-dessus, il est vraiment important de distinguer l'occupation de l'espace temporaire d'insertion, qui s'appelle ETI, de l'occupation dite de campement, celle que l'on voit aujourd'hui, sachant que nous n'avons pas invité ces caravanes supplémentaires à se mettre ici. Au contraire, ça fragilise l'ETI qui était ce que nous tenions comme dispositif avec les bungalows qui avaient été posés.

Je vais parler de l'ETI dans un premier temps. Il était légalement programmé avec la Communauté d'Agglomération Annemasse-les-Voirons, nous l'avons donc programmé ensemble. Même s'il y a eu un peu de rapidité dans l'exécution pendant l'été, et que même nous nous étions informés un peu bizarrement de cette manière, mais nous avons fait le travail que nous imposait la question sociale du règlement d'une partie des problèmes liés à la communauté roms.

Sur les quatre familles initialement arrivées dans la Commune, trois ont déjà quitté les lieux, et la dernière famille s'en ira lundi prochain dans un processus d'intégration.

Un accompagnement social a été mis en place et s'est traduit par un suivi des familles pour qu'elles gagnent peu à peu en autonomie grâce au dispositif de l'ETI.

On a gagné, et ça j'en suis particulièrement fier parce qu'il y avait un enjeu majeur, la scolarisation régulière des enfants. La scolarisation régulière des 11 enfants s'est faite sans difficulté majeure, notamment à travers l'accompagnement d'une situation de handicap qui n'était pas prise au sérieux au départ par les familles, peut-être par déni, mais qui a finalement été prise au sérieux à travers une procédure éducative tout à fait pertinente.

Ça, c'est le cas de l'ETI. La situation va définitivement être terminée, le dispositif ne pouvant pas excéder les 18 mois sans avoir à requérir un permis de construire complémentaire pour le maintien de ces bungalows.

Concernant les campements illégaux, puisque c'est bien le terme, illégaux, qui se sont greffés à l'ETI, des mesures sécuritaires et sanitaires ont été mises en place.

Au niveau de la propreté des lieux, le nettoyage des bungalows est réalisé à l'issue de chaque déménagement. Un nettoyage hebdomadaire du site est assuré. Ce n'est pas forcément évident, mais nous le faisons.

Au niveau de la sécurité, des négociations ont été entreprises avec ANNEMASSE Agglomération. Le portail et les clôtures du côté de la rue de l'Europe seront ainsi maintenus jusqu'à l'expulsion, puisque nous avons lancé une procédure pour aller jusqu'à l'expulsion. Ce qui ne règle aucun problème par ailleurs, puisque s'ils ne sont pas chez nous, comme les gens du voyage quand ils ne sont plus chez nous on ne règle pas le problème. On pousse le problème, on l'écarte de notre vue mais les problèmes sociaux, notamment davantage dans la communauté roms que dans celle des gens du voyage. Ce sont



des problèmes sociaux importants. Ce sont des gens qui n'ont pas l'aisance que nous avons ce soir pour être ici.

Les travaux d'éclairage seront programmés pour améliorer la sécurité de la zone. Il faut savoir qu'il était compliqué de remettre l'éclairage car les cuivre ont été volés. Derrière c'est une maintenance qui est très compliquée à remettre en place. Cela a été la surprise au moment où j'avais demandé de remettre l'éclairage. Parce que nous avons voté l'enlèvement ou la baisse de l'éclairage sur certaines zones, et au moment où on avait fait ce bilan on avait demandé à ce que l'on remette l'éclairage dans cette rue, mais on s'est rendu compte que ce n'était plus possible.

La police municipale assure un contrôle quotidien des lieux. Un agent de sécurité a été affecté pour assurer la sécurité des lieux, et la préfecture a été saisie. Un arrêté préfectoral d'expulsion de tous les campements sera effectif à l'issue de la trêve hivernale. Parce que si on peut s'émouvoir de la situation de ces personnes, même s'il est difficile de faire des niveaux dans les difficultés sociales, elle est moins grave que d'autres situations puisqu'ils ont d'une certaine manière des abris. On peut parler, ni plus ni moins, de bidonville. Il y a donc une manière de s'organiser pour le faire. Avec le très grand froid nous avons été attentifs, mais ils ont quand même un abri.

Par ailleurs, mine de rien, ça s'évite des squats ailleurs, notamment dans des logements où il serait peut-être plus difficile de les expulser. Cela ne veut pas dire que c'est une acceptation pour autant, en revanche c'est la considération que certes la situation n'est pas acceptable, mais qu'en plus de ça nous ne pouvons pas les expulser avant la trêve hivernale, en plus sans s'exposer à d'autres problèmes, notamment des squats qui pourraient se trouver dans des locaux, des maisons ou des appartements, comme nous en avons eu encore il y a quelques jours, et où nous agissons rapidement.

Ensuite les travaux sont programmés avec le bailleur HALPADES qui pourra commencer ces travaux, puisqu'il y a la construction à côté.

En définitive vous noterez que nous ne sommes pas seuls à agir puisque la Commune est tributaire de la Communauté d'agglomération et de l'action préfectorale, puisque je n'ai pas à mettre en place un arrêté préfectoral. Je ne suis pas préfet. Je ne serai ni président de l'agglomération ni préfet. Mais je prends bien en considération cela. Je peux vous dire que mon action à cet égard est manifeste car je suis particulièrement touché, mais aussi agréablement surpris par la réussite, certes partielle, de ces familles qui ont été stabilisées, et la fragilisation qui a été le cas à partir du moment où ce bidonville s'est mis en place, par rapport aux familles existantes qui ont été fragilisées dans le dispositif d'accompagnement. Ça aussi c'est injuste. En même temps, comment l'empêcher ?

Je tiens à remercier particulièrement le travail de nos élus et de nos services sur le terrain, qui se sont activement mobilisés pour accompagner les familles et pour sécuriser et assainir les lieux, même si ce n'est pas parfait bien évidemment. Sur ce genre de situation nous sommes parfois démunis, avec nos propres moyens mais aussi avec les moyens que nous devons développer avec nos collègues ou les autres institutions.

Vous aviez une deuxième question.

**Mme BAUER.**- La deuxième question porte sur la Villa NORMANDY.



Selon différentes discussions lors de Commissions Urbanisme la situation de la Villa NORMANDY a été évoquée pour savoir quel serait son devenir au sein du patrimoine communal. A la demande du premier adjoint nous avons été sollicités pour donner des idées sur cette belle maison.

Nous aimerions conserver cette maison pour une rénovation destinée à accueillir des personnes séniors et autonomes qui pourraient y vivre en sécurité à proximité des facilités de commerces et de transport, tout en partageant une vie communautaire et d'entraide avec des espaces communs : cuisine, salle de télévision, etc. Que pensez-vous de cette idée ?

Est-ce que le Service Urbanisme pourrait évaluer les besoins de cette rénovation ?

En fait nous avons rebondi sur la question de M. MIHOUBI qui avait partagé avec nous lors de cette commission en nous demandant ce que nous avions comme idée. Nous sommes donc allés voir cette maison. On ne l'a pas encore visitée à l'intérieur mais on a regardé à quoi elle ressemblait. On se doute qu'il y aurait des travaux, mais on trouverait un peu dommage de la voir disparaître.

**M. le Maire.-** Je vous remercie de cette question. Bien évidemment lors de la dernière réunion Commission Urbanisme en date du 16 janvier 2024 ce sujet a été abordé. On a invité à faire des propositions quant à l'orientation de cette villa, et à partager des idées respectives dans une volonté d'ouverture sur ce qu'est la DPRU de Genève. Pour nous c'est très important puisque l'objectif est bien de construire un projet attractif un peu commun, qui puisse être cohérent et qui répond aux intérêts des habitants.

Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas faire une réponse de Normand, mais il est très difficile de me demander ma position ou celle des conseillers ici sans que nous ayons un réel débat.

Ce que je propose c'est que votre question soit reportée en commission, et particulièrement votre proposition – puisque là ce n'est pas qu'une question que vous posez, c'est bien une proposition et je tiens à vous en remercier – pour permettre d'engager un débat qui pourrait être circonstancié, constructif, avec des perspectives déjà existantes. On a déjà quelques services qui l'utilisent. Jacques opine du chef mais j'ai dit que je n'ouvrais pas le débat donc la parole ne lui sera pas donnée.

Ce que je veux dire, c'est que je demande expressément à mon adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Commission Urbanisme qui est prévue le 2 avril un point particulier où le Service Urbanisme pourra aussi vous faire état de la qualité du bâti. Certes, de l'extérieur elle n'est pas inintéressante. Je la trouve plutôt belle, mais intérieurement c'est compliqué, notamment pour la mise en accessibilité, les matériaux, la manière dont elle est construite, les escaliers, le premier étage qui est dans un état assez déplorable. On pourra peut-être aussi aller faire une visite sur place, ce n'est pas impossible. Je me tiens à disposition, ou mes services ainsi que mon adjoint, pour pouvoir organiser cela.

Pas de réponse ce soir. Il faut la visiter.

Des questions ont aussi été posées par *mail* avant-hier sur le cadre de la protection fonctionnelle, auxquelles j'ai des réponses. Je vous laisse les poser.



**M. LIERMIER.-** C'étaient des questions en lien avec la protection fonctionnelle, mais pour lesquelles j'aurais voulu recevoir les documents avant. Le but n'est pas de faire un débat ici, d'autant que vous êtes partis lors du vote.

**M. le Maire.-** Donc vous ne les lisez pas ? Ce sont des questions auxquelles il est légitime de répondre.

**M. LIERMIER.-** Non, je ne les lirai pas puisque je vous les ai envoyées pour avoir des documents préparatoires au Conseil municipal, c'était clair, et dans une délibération à laquelle vous ne pouvez pas prendre part.

**M. le Maire.-** Je répondrai simplement qu'il est tout à fait dommage. Moi je dois quitter la salle pour la protection fonctionnelle. Je n'ai aucun document à vous transmettre. Je suis sous le secret, notamment lié à la justice, et effectivement j'ai déposé plainte.

Mais ce que j'ai envie de vous dire par rapport à cela, c'est que vous n'avez pas lu la plainte qui a été posée contre M. VILLETTE et moi-même. Moi je l'ai reçue, et vous posiez une question assez simple : qui me l'a donnée ? Puisqu'elle est classée sans suite deux fois il est assez évident que mon avocat a pu demander pour quelle raison, quel motif, comment j'étais visé par cette plainte ? Le procureur me l'a faite passer.

Ce que je crois comprendre dans ce que vous avez dit sur le fait qu'elle a été posée contre X, personne n'y croit. Personne n'y croit pour une raison simple, on n'est pas sur un voleur de vélo. On n'enverrait pas toutes les brigades à sa recherche pour dire « *on a posé plainte contre X, on m'a volé mon vélo en bas dans ma cave* ». La plainte est bien dirigée. Il y a des photos dans cette plainte, qui sont bien dirigées contre moi aussi. Il y a des captures d'écran qui sont bien dirigées contre moi aussi. Et quand la justice entend le mis en cause, elle ne reçoit pas monsieur X, elle reçoit Monsieur le Maire, elle reçoit celui qui est mis en cause, et pour lequel le faisceau d'indices qui est donné par le requérant de la plainte permet de voir que c'est bien lui qui est mis en cause.

Ecoutez, je ne souhaite à personne d'être entendu par la police pendant quatre heures pour quelque chose qui est classé deux fois sans suite. Je pense qu'il faut arrêter ce type de faux procès. A un moment il n'y a pas eu prise illégale d'intérêt. Cela a été déclaré deux fois. Là, nous venons encore d'être entendus par la police pour d'autres choses qui vont aussi à mon avis faire « pschitt », comme l'aurait dit à son époque le Président Jacques CHIRAC.

Ensuite Monsieur LIERMIER, c'est vous qui posez la question. Moi dans cette histoire, maintenant je me défends. Je ne porte pas attaque, je me défends par rapport à quelque chose qui en partie a brisé ma vie. Et j'espère que vous ne rigolerez pas à ce que je dis, parce que oui, ça a brisé ma vie. Parce qu'être entendu quatre heures par la police et quand vous revenez à la maison avec ça, je ne vous le souhaite pas, et je ne le souhaite à aucune de vos filles ni à votre femme de connaître ce genre de chose, pour quelque chose qui n'est pas digne de la démocratie dans laquelle ni vivons. On ne rigole pas avec cela.



La manie processive de lancer des recours, 16 recours, 4 plaintes au pénal... 4 plaintes au pénal ! Le fait qu'aujourd'hui nous soyons encore obligés de nous défendre, ce n'est pas rigolo. Ce n'est pas rigolo non plus pour les comptes publics, ce n'est rigolo pour personne. Et aujourd'hui c'est moi la victime. Cette protection fonctionnelle m'est donc accordée par le Conseil municipal. Je ne suis ni juge, ni procureur, ni rien, je ne sais pas si le procureur lancera quelque chose, je ne sais pas si vous serez entendu en tant que chef de l'opposition, je ne sais pas si M. FERAUD sera entendu, et cela ne me regarde pas aujourd'hui. C'est la justice de notre pays, en laquelle j'ai confiance, qui fera en sorte d'ouvrir ou pas, d'apprécier les éléments de la plainte qui sont portés.

Elle a été classée deux fois sans suite. Elle a été classée une première fois. Elle a été renvoyée par la même personne, par votre colistier, devant la Chambre de CHAMBERY, et elle a été classée une deuxième fois. Donc aujourd'hui c'est moi la victime. Et je ne voudrais pas que l'on considère que le Maire que je suis, qui se bat depuis 16 ans pour cette collectivité – on peut avoir des différends politiques – soit traîné dans la boue, soit porté à nouveau devant la police judiciaire, et qu'il puisse regarder les yeux dans les yeux sa fille en disant je n'ai rien fait. Parce que c'est la réalité. C'est une appréciation qui n'est pas acceptable de ma part. Je pense que vous comprenez exactement ce que je veux dire dans ce cadre-là. La protection fonctionnelle c'est très simple. C'est juste un droit. Elle va d'ailleurs être automatisée, vraisemblablement. Les parlementaires sont en train de regarder à l'automatiser pour que nous n'ayons pas à la porter devant le Conseil municipal. C'est bien la preuve aujourd'hui que les élus, et notamment ceux de l'exécutif puisque cela concerne que ceux de l'exécutif, sont bien victimes d'un certain nombre de choses.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je ne parlerai pas du fond puisqu'il n'y a pas lieu d'en parler. Nous ne sommes pas un tribunal. Aujourd'hui une plainte a été déposée, cette plainte est devant le procureur qui en appréciera les éléments, la matière, et qui regardera ce qui est important pour lui, ou qui classera, et à ce moment-là les choses seront terminées. Attaque, défense, terminé, et ce sera comme ça. Et moi je n'irai pas plus loin. Je n'irai pas plus loin sur cette question si la justice de mon pays, en laquelle j'ai confiance, en décidait de cette manière.

Je vous remercie de votre écoute, et je lève la séance du Conseil municipal.

Non, je me fais rappeler à l'ordre. C'est un RAO. Il faut que je vous donne les dates des prochains Conseils municipaux. Bien sûr nous allons vous les renvoyer mais vous pouvez déjà les noter.

La date du prochain Conseil municipal est le 21 mars, ce sera le vote du budget, puis le 11 avril, le 27 juin, le 19 septembre, le 14 novembre et le 19 décembre. Bien évidemment, comme à chaque fois, les dates sont susceptibles d'être changées, mais avec l'arrivée de notre nouvelle coordinatrice de la Direction générale, Akima, qui remplace Magali BESSON, même si on ne remplace jamais vraiment quelqu'un, elle accompagnera avec Mme GAUTHIER et avec Estelle ANAIMI, cette Direction générale pour faire que cette Assemblée se déroule sous les meilleurs auspices.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée, et je lève cette séance du Conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 47.*

Fait à Ambilly, le 04 mars 2024

Guillaume MATHELIER,  
Maire

Abdelkrim MIHOUBI,  
Premier adjoint  
Secrétaire de séance

